



Institut International pour
La Justice et l'Etat de Droit



RAPPORT ANNUEL
2021

Notre mission consiste à développer et renforcer les compétences des praticiens et des différents acteurs de la justice pénale pour faire face à la menace terroriste et à la criminalité transnationale dans le respect des exigences de l'Etat de droit, ainsi qu'à promouvoir la coopération et l'échange d'informations à l'échelle nationale, régionale et internationale.

Notre vision : être un institut de formation internationalement reconnu et un pôle de connaissances à l'échelle régionale pour le renforcement des capacités pratiques et durables fondé sur l'état de droit des législateurs, juges, procureurs, services d'enquête et d'application de la loi, agents pénitentiaires, ainsi qu'à l'ensemble des praticiens de la justice pénale et autres acteurs parties prenantes. . L'IJ continuera à mettre l'accent sur des régions géographiques clés, que sont l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique orientale, le Moyen-Orient ainsi que certaines régions spécifiques. L'expansion continue de l'IJ comprendra l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des bonnes pratiques internationales, ainsi que de nouvelles stratégies et techniques pour répondre pleinement aux manifestations contemporaines et à la nature évolutive du terrorisme mondial.



Table des matières

Message du Secrétaire Exécutif	4
L'IJ en bref	8
L'IJ et le GCTF	10
L'IJ et les Nations Unies	13
Unité académique	14
Programme de perfectionnement : «Contre-Terrorisme: Approfondissement des Compétences» (CTAC)	15
Programme de perfectionnement en ligne « Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences » (eCTAC)	16
Formations CTAC et eCTAC en 2022 – 2023	19
Programme de recherche	19
Unité programmatique	20
Initiatives clés de l'IJ	22
Initiative de lutte contre le terrorisme endogène	22
Initiative des autorités centrales au niveau mondial	24
Initiative relative aux enquêtes	26
Initiative relative au renforcement des capacités judiciaires	28
Initiative relative à la justice des mineurs	32
Initiative relative à la gestion des prisons	34
Initiative relative aux combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays	37
Autres initiatives et axes de travail de l'IJ	38
Les preuves recueillies sur les champs de bataille	39
Initiative sur l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique	40
Programmes d'intervention multi-acteurs pour la prévention/lutte contre l'extrémisme violent	43
Financement de la lutte contre le terrorisme	44
Suivi et Évaluation	48
Communication et relations publiques	49
L'IJ et Malte	51
Les équipes de l'IJ	52
Governing Board of Administrators	54
Le Conseil consultatif	55
Subventions et détachements depuis 2014	56
Les partenaires de La Valette	56

Message du Secrétaire Exécutif



L'équipe de l'IJJ vous présente ses salutations les plus chaleureuses à l'occasion de la publication de son rapport annuel 2021. Nous sommes heureux de rendre compte de nos actions et de mettre en lumière nos réussites à la suite d'une nouvelle année marquée par des défis sans précédent, au cours de laquelle l'IJJ a encore renforcé sa position en tant que pôle de ressources réputé au service des gouvernements et des praticiens dans leur pratique quotidienne. Dans des moments comme celui-ci, nous ne pouvons ignorer les développements importants liés aux droits de l'homme, à la coopération internationale et à la politique mondiale, alors que nous continuons à nous attaquer à la fois au terrorisme et aux problèmes de sécurité pressants que sont la santé mondiale, l'éradication de la pauvreté et le changement climatique qui favorisent le développement du terrorisme. Ce rapport se concentre sur la mission de renforcement des capacités de l'IJJ et fait le point sur de nombreuses avancées majeures. Notre message principal est qu'en 2021 - malgré la pandémie mondiale en cours - notre équipe, en étroite collaboration avec nos praticiens et partenaires, a accompli des progrès majeurs conformément à la mission de l'IJJ.

Dans ce qui sera mon dernier message du rapport annuel en tant que secrétaire exécutif de l'IJJ, je ne pourrais être plus fier de relayer l'ambition et la détermination dont ont fait preuve les équipes de l'IJJ alors que nous célébrons une nouvelle année de réalisations collectives. L'Unité programmatique s'est développée avec succès en s'adaptant à l'environnement

en ligne et a offert un éventail impressionnant d'ateliers de renforcement des capacités dans le cadre des Initiatives principales et des Axes de travail de l'IJJ. C'est par exemple la parution du très attendu Guide du praticien de la justice pénale de l'IJJ pour la lutte contre l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique (REMVE), ainsi que le lancement d'un programme de formation inédit destiné à soutenir la conception et la mise en œuvre de programmes d'intervention multi-acteurs pour prévenir et contrer l'extrémisme violent (P/CVE). L'Unité programmatique a terminé l'année 2021 en apothéose, en poursuivant ses travaux largement reconnus en matière de justice pour mineurs, et en développant son nouvel axe de travail sur le financement de la lutte contre le terrorisme, avant de se proposer à nouveau des ateliers en présentiel, en Côte d'Ivoire, au Niger et au Sénégal.

Au cours de ses deux années d'activité (2020 et 2021), l'Unité académique a délivré sept cours en ligne du programme de perfectionnement Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences (eCTAC) en arabe, en anglais et en français à plus de 100 participants sélectionnés. L'eCTAC se concentre sur les enquêtes et les poursuites proactives en matière terroriste afin de développer les connaissances des praticiens sur le recueil des preuves et le démantèlement de projets d'infractions terroristes. La formation se concentre également sur le recours de manière légale et proportionnée aux techniques spéciales d'enquête, l'effectivité de la coordination interservices et l'efficacité de la coopération internationale.

Dans ce qui sera mon dernier message du rapport annuel en tant que secrétaire exécutif de l'IJ, je ne pourrais être plus fier de relayer l'ambition et la détermination dont ont fait preuve les équipes de l'IJ alors que nous célébrons une nouvelle année de réalisations collectives.

En 2022, l'Unité académique dispensera ses premières formations du programme de perfectionnement CTAC. Ces sessions en présentiel, d'une durée de deux semaines, sont destinées aux enquêteurs, procureurs et juges d'instruction afin d'approfondir leur maîtrise des questions spécifiques au terrorisme et de les doter des connaissances et des compétences nécessaires pour mener des investigations et des poursuites judiciaires en cette matière.

En constatant la montée en puissance de l'IJ au cours des huit dernières années, je souhaite insister sur nos actions et notre solide partenariat avec le Forum mondial de lutte contre le terrorisme (Global Counterterrorism Forum - GCTF). En tant qu'institution inspirée par le GCTF, nous sommes reconnaissants du précieux soutien de nombreux membres de ce Forum et de l'opportunité de participer à ses activités. Les équipes de l'IJ ont activement contribué à de nombreuses discussions du GCTF en 2021, y compris celles relatives à la Vision stratégique pour la prochaine décennie et au Rapport de développement durable, tout en cherchant à renforcer le soutien de notre organisation mère pour garantir des financements solides pour l'IJ. Nous avons également salué le rapport sur le suivi et l'évaluation, un domaine dans lequel l'IJ a également réalisé des investissements importants. C'est un objectif commun qui doit guider nos efforts respectifs au cours de la prochaine décennie.

L'environnement de formation entre pairs offert par l'IJ garantit à nos praticiens qui suivent une formation ou un atelier de l'Institut qu'ils développent non seulement des compétences adaptées à leurs contextes nationaux et régionaux, mais aussi qu'ils bénéficient d'un réseau de collègues praticiens confrontés à des défis et opportunités similaires à ceux qu'ils rencontrent dans leur pratique quotidienne. Cette année, nous avons

franchi une étape importante en réunissant plus de 7000 alumni, praticiens ayant participé à des actions de l'IJ, et en lançant le Portail du réseau des alumni de l'IJ pour faciliter et favoriser davantage ces échanges entre pairs grâce à une passerelle dédiée et sécurisée depuis notre nouveau site Web. Le portail offre un accès exclusif à une bibliothèque virtuelle en expansion continue, des forums de discussion, des opportunités professionnelles, des événements diffusés en direct de l'IJ et la possibilité de se connecter au réseau mondial de partenaires de l'IJ. Je vous invite à visiter le nouveau site Web de l'IJ (www.theij.org) pour découvrir en détail comment nous pouvons travailler ensemble pour contribuer à la mise en œuvre des documents-cadres du GCTF et des bonnes pratiques conformément à vos priorités respectives en matière de politique étrangère. Le site Web présente également la façon dont nous traduisons les bonnes pratiques du GCTF en actions spécifiques et l'impact de nos travaux.

Tout comme le GCTF a réfléchi à la première décennie du Forum et a tracé la voie à suivre pour les 10 prochaines années, l'IJ a entrepris sa propre revue stratégique à la demande de son Conseil d'administration, afin de s'assurer que l'IJ est non seulement en mesure de tenir compte de l'environnement de renforcement des capacités de l'ère post-COVID-19 mais aussi de l'évolution des besoins de notre communauté de praticiens. Plusieurs recommandations sont relatives au partenariat IJ - GCTF. L'un des principaux axes de cette revue stratégique a été de renforcer les liens et la collaboration de l'IJ avec les groupes de travail du GCTF - thème également abordé dans les rapports du GCTF et sujet de discussion dans le cadre des dialogues institutionnels entre l'IJ, le GCERF et Hedayah.

À l'aube d'une nouvelle décennie, nous demandons et nous nous engageons à ce que l'IJ et les coprésidents des groupes de travail recherchent de manière plus proactive les possibilités de partenariat dans leurs activités respectives. L'IJ a beaucoup à offrir aux groupes de travail, en particulier au niveau régional, aux groupes de travail sur l'Afrique de l'Est et de l'Ouest et, au niveau fonctionnel, au groupe de travail sur la justice pénale et l'Etat de droit. Je pense que nous pouvons tous convenir que l'ensemble de notre travail bénéficierait d'une approche plus synchronisée et intégrée. Nous abordons ces partenariats riches d'enseignements, de perspectives et d'expériences tirés de nos travaux sur le terrain avec des praticiens de la justice pénale et nous sommes prêts et désireux de collaborer.

L'IJ reste déterminé à participer et à s'intégrer au processus de rédaction des plans d'action des groupes de travail. Nous communiquerons directement avec les coprésidents pour engager un dialogue sur notre contribution à ce processus de développement, ainsi que sur des suggestions spécifiques quant aux possibilités de partenariats. Conformément aux recommandations de notre Revue stratégique et au Rapport de développement durable du GCTF, nous poursuivrons la diversification de notre réseau de donateurs et nous apprécions à cet égard le soutien de la GCTF et de ses membres. L'impact et le succès de la mission du GCTF sont inextricablement liés à ceux de la mission de l'IJ et nous assurons un retour sur investissement solide et efficace.

Nous sommes fiers d'être une institution inspirée par le GCTF, de ce qui a été accompli et de ce que nous pouvons accomplir ensemble à l'avenir. Quelle est donc la prochaine étape ? Il semble y avoir une nette préférence pour la

programmation en présentiel parmi nos pairs. Cependant, je soupçonne qu'un bon nombre de nos programmes sera dispensé sous un mode hybride dans un avenir proche du fait des restrictions de déplacement, notamment pour les experts qui rencontrent des difficultés à obtenir l'autorisation de se rendre dans certains Etats. Les événements hybrides présentent en outre certains avantages. Les événements virtuels organisés par exemple en marge de l'assemblée générale de l'ONU l'année dernière ont attiré des représentants de plus de 47 pays et nous avons pu associer des experts qui n'auraient sans doute jamais pu participer en personne. A l'inverse, il est souvent difficile pour ceux qui assistent aux événements en ligne de rester concentrés et cela impacte la capacité de nouer des contacts, ce qui est si important nos praticiens et nous.

Je vous invite à lire ce rapport annuel et je vous remercie tous de votre soutien au cours de mes cinq années de mandat. Ce fut une expérience passionnante de diriger l'IJ et je pars en sachant que je pourrais revoir beaucoup d'entre vous dans des fonctions différentes. L'avenir de l'IJ est prometteur, il dispose de bases solides pour poursuivre sa mission ambitieuse de leader dans le domaine du renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme dans le respect de l'Etat de droit et des droits de l'homme.



M. Thomas A. Wuchte
Secrétaire exécutif

Institut international pour la justice et l'Etat de Droit



L'IJ en bref

Lors de la réunion ministérielle plénière du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF) qui s'était tenu en juin 2012, ses membres ont appelé à la création de l'Institut international pour la justice et l'Etat de droit (IJ), destiné à être une plateforme stratégique de formation innovante et durable chargée de favoriser la mise en œuvre des bonnes pratiques du GCTF relatives à la lutte antiterroriste et à la promotion de l'Etat de droit. Le G8 a accueilli favorablement la proposition de création de l'IJ lors de son Sommet de juin 2013. Un vaste panel de gouvernements et d'organisations internationales, régionales et non-gouvernementales ont ensuite travaillé de concert pour développer le mandat et la structure de l'Institut. L'IJ a été officiellement inauguré en juin 2014.

L'IJ élabore, organise et dispense des formations, des ateliers, des réunions d'experts et bien d'autres activités dédiées au renforcement des compétences pour répondre aux besoins des praticiens du monde judiciaire. Tous les programmes élaborés par l'IJ poursuivent le même objectif, celui de faire progresser le cadre légal au sein duquel les praticiens de la justice pénale rendent la justice dans des procédures de terrorisme ou connexes à de telles procédures, en y intégrant les principes relatifs aux droits de l'homme, à la justice et à l'Etat de droit. La mission de l'IJ consiste à proposer des programmes et des activités de renforcement des capacités adaptés afin d'aider les gouvernements et les praticiens à faire face, d'une manière pratique et coordonnée, au caractère évolutif et protéiforme de la menace que représentent le terrorisme contemporain et la criminalité transnationale.

Secrétariat Exécutif

L'IJ est dirigé par le Secrétaire exécutif Thomas Wuchte, assisté d'une équipe de directeurs détachés et sous contrat et d'un personnel international venant de plus de quinze pays.

Unité académique

L'Unité académique, qui propose le programme de perfectionnement « Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences » (CTAC), un programme en ligne innovant (eCTAC) ainsi qu'un ambitieux programme de recherche, est dirigé par la juge Marie Compère.



Unité administrative et des relations publiques

L'Unité administrative et des relations publiques apporte un soutien essentiel à la mission de renforcement des capacités de l'IJ en assurant la gestion budgétaire et des subventions, l'administration, les ressources humaines, les achats, la communication et les relations publiques de l'Institut. L'Unité est dirigée par Reinhard Uhrig.

Unité programmatique

L'Unité programmatique organise des ateliers de renforcement des capacités traitant des défis spécifiques et émergents. Le travail est organisé dans le cadre des Initiatives clés et des Axes de travail fondamentaux de l'IJ, une structure flexible qui répond à l'évolution constante de la menace, aux besoins des praticiens et aux priorités des bailleurs. L'Unité est dirigée par Gail Malone, détaché du Département américain de la Justice.

Conseillers détachés

L'IJ compte parmi son personnel deux conseillers principaux détachés : le Conseiller principal en matière d'enquêtes, Philip Tucker, officier de police judiciaire expérimenté détaché par le gouvernement du Royaume-Uni et le Conseiller judiciaire principal, le juge Buğra Erdem, détaché par le gouvernement turc.

Conseil d'administration

Le Secrétariat exécutif est guidé dans sa mission par un Conseil d'administration international, représentant 13 gouvernements et l'Union européenne.

Conseil consultatif

Le Conseil consultatif de l'IJ regroupe des experts prestigieux, praticiens expérimentés, dirigeants d'organisations partenaires et de réseaux universitaires qui fournissent des conseils et avis stratégiques non contraignants.

L'IJ conçoit et organise des ateliers de renforcement des capacités, des réunions d'experts et d'autres activités adaptées aux besoins des praticiens du secteur de la justice pénale.

7

ANS

7300+

PRATICIENS AYANT
SUIVI UNE
FORMATION

201

ATELIERS ET
FORMATIONS DE
RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS

50+

SUBVENTIONS
INTERNATIONALES

11

DONATEURS

124

PAYS
PARTICIPANTS

LANCEMENT D'UN SITE INTERNET REMANIÉ EN TROIS LANGUES

DÉVELOPPEMENT D'UN NOUVEL AXE DE TRAVAIL SUR LA
LUTTE CONTRE LE FINANCEMENT DU TERRORISME

INVESTISSEMENT RIGOREUX DANS LE SUIVI ET
L'ÉVALUATION POUR GARANTIR UN IMPACT DURABLE



L'IJ et le GCTF

Le GCTF est un forum international composé de 30 membres (29 pays et l'Union européenne), dont la mission principale consiste à préserver au plan mondial les populations du terrorisme en œuvrant pour la prévention, la lutte et la poursuite en justice des actes de terrorisme, ainsi qu'en prévenant l'incitation au terrorisme et le recrutement des terroristes.

Le GCTF rassemble des experts et des praticiens du monde entier, afin d'échanger leurs expériences et leurs connaissances et d'élaborer des instruments et des stratégies pour faire face à l'évolution de la menace terroriste. Le Forum est considéré par les principaux partenaires internationaux comme une instance de référence de la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent à l'échelle mondiale. Pour de plus amples informations, nous vous invitons à consulter le site du Forum : www.thegctf.org.

Mise en œuvre et opérationnalisation des mémorandums-cadres du GCTF

L'IJ est l'un des principaux responsables de la mise en œuvre des bonnes pratiques et des mémorandums du GCTF, et la seule organisation dotée du mandat spécifique de soutenir la mise en œuvre et l'opérationnalisation des bonnes pratiques du GCTF pour les praticiens du monde judiciaire. L'IJ a travaillé avec les coprésidents des groupes de travail concernés pour diriger l'élaboration des principaux documents-cadres du GCTF tels le Mémorandum de Neuchâtel sur les bonnes pratiques de justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme et les Bonnes pratiques de Rabat – Washington du GCTF en matière de prévention, de détection, d'intervention et de réponse au terrorisme d'origine nationale. L'IJ conçoit et propose des programmes adaptés pour soutenir la mise en pratique effective des bonnes pratiques du GCTF tant au niveau national, régional que sectoriel, et intègre de manière proactive les outils et les bonnes pratiques du GCTF dans l'ensemble des activités développées par l'Unité académique et l'Unité programmatique.

Les programmes de renforcement des capacités et les outils dédiés aux praticiens de l'IJ sont conçus non seulement pour appuyer la mise en œuvre des mémorandums du GCTF, mais aussi pour privilégier l'application concrète des bonnes pratiques pour répondre aux problématiques pratiques auxquelles sont confrontés les praticiens du monde judiciaire que nous servons.

Accomplissement de la mission du GCTF

L'IJ coordonne étroitement ses actions avec celles du GCTF, notamment par une interaction régulière avec les coprésidents du GCTF, ses groupes de travail, ses membres, l'unité administrative et nos collègues des autres institutions créées sous l'impulsion du GCTF. L'IJ apporte également son concours aux activités des différents groupes de travail, en accueillant des réunions et des ateliers, en participant aux initiatives et en recherchant des synergies et opportunités permettant l'accomplissement de la mission du GCTF.

L'une des principales priorités de l'IJ est de contribuer à une meilleure coordination entre les groupes de travail et les autres institutions, afin de tirer parti au mieux de nos expertise et de nos expériences collectives pour servir la mission du GCTF. La promotion d'une coordination plus significative entre le GCTF et les institutions inspirées doit assurer la cohérence des priorités et des travaux thématiques et géographiques et garantir le développement et la diffusion des enseignements et des expériences positives dans le cadre des futures actions.



Institutions créées sous l'impulsion du GCTF

L'IJ travaille en étroite collaboration avec ses institutions sœurs créées sous l'impulsion du GCTF : le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF), avec qui l'IJ a signé un accord de partenariat stratégique en 2020 et Hedayah, avec qui l'IJ a collaboré à l'organisation de nombreux projets importants.

L'IJ est l'une des trois institutions créées sous l'impulsion du GCTF, avec :



Le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience, partenariat public-privé installé à Genève et premier instrument mondial destiné à soutenir les initiatives de renforcement de la résilience à l'extrémisme violent à l'échelle locale ou communautaire. Intervenant au croisement entre sécurité nationale et développement, le GCERF collabore avec les gouvernements, la société civile et le secteur privé dans les pays bénéficiaires et apporte son appui aux stratégies nationales en place destinées à remédier aux causes sous-jacentes de l'extrémisme violent. Pour de plus amples informations, merci de consulter www.gcerf.org



Hedayah, Centre international d'excellence pour la lutte contre l'extrémisme violent, basé à Abu Dhabi, est un organisme opérationnel clé de la lutte contre l'extrémisme violent menée par le GCTF. Il s'agit d'un acteur de premier plan pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en œuvre du Mémoire d'Abu Dhabi sur les bonnes pratiques en matière d'éducation pour lutter contre l'extrémisme violent, y compris l'initiative en cours du GCTF et de l'Organisation de la coopération islamique relative à la lutte contre l'extrémisme violent et l'éducation religieuse. L'Institut Hedayah est à la tête du programme relatif aux combattants terroristes étrangers, à la lutte contre l'extrémisme violent et aux individus rapatriés du GCTF, sous la supervision du groupe de travail des CTE, source d'informations permanente pour les Etats membres intéressés. Pour de plus amples informations, merci de consulter www.hedayahcenter.org



L'IJ et les Nations Unies

L'IJ travaille en étroite collaboration et de manière proactive avec les Nations Unies pour établir des synergies et des liens solides dans le champ de la lutte contre le terrorisme et la promotion de l'Etat de droit. Les Nations Unies sont à la fois partenaire et membre du GCTF et de l'IJ, dont elles soutiennent activement les activités. De son côté, l'IJ favorise la mise en œuvre de la Stratégie mondiale contre le terrorisme des Nations unies et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies dans le cadre de ses Initiatives clés et de ses Axes de travail, ainsi que des programmes de l'Unité académique. L'IJ collabore également avec plusieurs organes des Nations Unies, notamment le Bureau des Nations Unies contre le terrorisme (ONUCT), la Direction exécutive de la lutte contre le terrorisme (DECT), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH).

Collaborations entre l'IJ et l'ONU

En juin 2021, en marge de la deuxième Semaine de lutte contre le terrorisme des Nations Unies, l'IJ a organisé un événement parallèle virtuel avec le soutien de l'Union européenne pour lancer un programme de formation inédit visant à soutenir la conception et la mise en œuvre de programmes d'intervention multi-acteurs de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent. Un autre événement en ligne très remarqué sur les preuves recueillies sur les champs de bataille et les approches de la justice pénale dans la lutte contre le terrorisme a été organisé en septembre 2021, en marge de la 76ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ce cursus innovant dote les décideurs et praticiens des connaissances et compétences nécessaires pour mettre en place des programmes pluridisciplinaires de prévention et de lutte contre le terrorisme. Cette formation s'appuie sur les recommandations, les directives et les bonnes pratiques élaborées par les Nations Unies, le GCTF, l'OSCE ainsi que d'autres organismes multilatéraux. Il a été de surcroît enrichi par deux séries de consultations d'experts et d'ateliers de formation pilotes au Kenya et en Macédoine du Nord.

Au début de février 2022, l'IJ organisera un dialogue sur les menaces en matière d'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique (REMVE), qui sera le premier programme en pré-sentiel à être organisé à Malte depuis le début de

la pandémie de COVID-19. Des praticiens et des experts, dont des représentants de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations Unies (DECT), du Bureau des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (ONUCT) et de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), se réuniront en personne et virtuellement au siège de l'IJ à Malte.

Bureau des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme (ONUCT)

En septembre 2020, l'IJ et l'ONUCT ont signé un mémorandum d'accord formalisant et articulant une vision prospective de cet important partenariat. L'accord fournit un cadre pour renforcer davantage notre coopération dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale contre le terrorisme des Nations Unies, des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité des Nations Unies ainsi que des bonnes pratiques et outils du GCTF, tant en ce qui concerne les activités de recherche avec l'Unité académique de l'IJ que les activités de renforcement des capacités avec l'Unité programmatique.

Cette étape importante se fonde sur la déclaration ministérielle ONU-GCTF de 2018, qui a souligné la nécessité d'établir un partenariat solide et mutuel entre le GCTF et les Nations Unies. En tant qu'institution inspirée par le GCTF, l'IJ est fier de continuer à bâtir et à développer cet partenariat essentiel

Unité académique

Lancée en 2020, l'Unité académique est un ajout majeur à l'IJ, offrant des formations fondamentales sur un format plus long aux praticiens du monde judiciaire déjà expérimentés, afin d'améliorer leur compréhension et leurs compétences en matière de lutte contre le terrorisme conformément à l'Etat de droit.

Les formations en ligne de l'Unité académique sont élaborées pour préparer les praticiens à son programme de référence, le programme de perfectionnement « Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences » CTAC), conçu pour un enseignement en présentiel en groupes restreints à Malte sur deux semaines. Le CTAC a pour objectif de renforcer les connaissances et les compétences des praticiens de terrain pour un impact durable sur leurs institutions d'origine et leurs capacités au niveau national. Les premières formations sont adaptées spécifiquement aux besoins des praticiens en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est et seront délivrées au cours de l'année 2022. Au fil du temps, le CTAC sera proposé aux praticiens des Balkans, d'Asie centrale et d'Asie du Sud. Ce programme sera également décliné en une formation spécialisée d'une semaine à destination des juges de première instance, amenés à statuer sur ces affaires complexes dans le respect de l'Etat de droit. Afin d'assurer la continuité opérationnelle pendant cette pandémie mondiale, l'Unité académique a développé et dispensé une formation en ligne novatrice fondée sur son programme de référence, le programme de perfectionnement en ligne « Contre -terrorisme : Approfondissement des compétences » (l'eCTAC). Ce programme inédit, axé sur les investigations proactives en matière terroriste dans le but de développer les compétences et les connaissances requises lors de projets d'attentats terroristes, est adapté aux différentes traditions juridiques des pays d'Afrique, du Moyen-Orient et

d'Asie du Sud-Est. La formation est dispensée en arabe, en anglais et en français, via des sessions en ligne en direct ainsi que par le biais d'une plateforme en ligne sécurisée, le système de gestion de l'apprentissage (LMS) de l'Unité.

Le Programme de recherche de l'Unité académique génère des études et des recherches sur les nouveaux enjeux et perspectives dans les domaines de la lutte contre le terrorisme et la promotion de l'Etat de droit, dont une analyse des méthodologies d'évaluation des systèmes de justice pénale. Les travaux permettront la publication de contenus exclusifs des praticiens enseignants résidents de l'Unité académique de l'IJ ainsi que des alumni.

L'intégration de l'Unité académique à l'écosystème de formation de l'IJ permet de consolider encore la position de l'IJ en tant que pôle régional essentiel pour le renforcement des capacités et la formation en matière de lutte contre le terrorisme et de promotion de l'Etat de droit. Les programmes CTAC et eCTAC de l'Unité académique complètent les ateliers plus courts de l'Unité programmatique en offrant une formation approfondie sur les compétences nécessaires à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale. C'est une base solide et concrète sur laquelle se développent des compétences adaptées aux défis spécifiques et émergents abordés dans le cadre des Initiatives clés et Axes de travail fondamentaux de l'Unité programmatique de l'IJ



Programme de perfectionnement : «Contre-Terrorisme: Approfondissement des Compétences» (CTAC)

L'Unité académique organisera ses premiers programmes CTAC en 2022. Les sessions initiales seront proposées aux participants ayant réussi le programme eCTAC et porteront sur la thématique des enquêtes réactives à l'issue de commission d'attentats et des poursuites judiciaires. Le programme est fondé sur la poursuite de l'étude d'un dossier transfrontalier fictif de terrorisme traité lors de l'eCTAC. Il développera les compétences et les connaissances nécessaires lors des étapes procédurales successives d'une telle procédure afin de garantir l'effectivité des poursuites judiciaires conformes aux exigences de l'Etat de droit. Programmes phares de l'Unité académique, le CTAC, comme l'eCTAC, peuvent également être suivis de manière distincte pour développer et renforcer les compétences fondamentales des praticiens de terrain, tout en étant adapté à la tradition juridique de chaque promotion.

Le CTAC développera des compétences pertinentes pour:

- Identifier et maîtriser le rôle et les missions du praticien à chaque étape d'une procédure de terrorisme - le recueil de renseignements, l'enquête, le procès, le choix de la peine et l'appel ;
- Renforcer la coordination entre les magistrats et les différents services impliqués, tant au niveau national, régional qu'international ;
- Définir une politique d'action publique dans le cadre de procédures criminelles ou de terrorisme en garantissant le respect des droits de l'homme et de l'Etat de droit ;
- Traiter les scènes de crime afin d'assurer le recueil optimal des indices et éléments de preuve et l'intégrité des scellés ;
- Recourir à la police technique et scientifique et à la médecine légale comme moyens de preuve afin d'éviter de fonder les poursuites judiciaires en matière de terrorisme exclusivement sur l'aveu ;
- Mettre en œuvre un système de traitement des procédures dans des délais raisonnables et des conditions respectueuses des droits de l'homme et de l'Etat de droit ;
- Assurer la prise en charge des témoins et des victimes dans les procédures criminelles et de terrorisme ;
- Développer les bonnes pratiques pour assurer de façon optimale l'audiencement des dossiers de terrorisme et le déroulement du procès pénal.

Le programme de perfectionnement CTAC est une formation de deux semaines en présentiel, fondée sur la participation à temps plein des participants sélectionnés. Ce programme s'appuie à la fois sur l'apprentissage dit inversé, via l'accès à la plateforme en ligne, et sur l'apprentissage participatif, afin de permettre aux praticiens de renforcer leurs savoirs et compétences fondamentales. Ces méthodes pédagogiques interactives impliquent directement les participants dans le processus de formation et s'articulent autour:

1. d'un dossier fictif sur des faits terroristes permettant aux participants d'approfondir leurs connaissances en mettant directement en pratique leurs savoirs et compétences. A l'issue de chacun des travaux, les intervenants du CTAC détaillent, en séance plénière, les points à retenir, les points acquis et ceux à améliorer.
2. de l'alternance de séquences de formation et de conférences avec des travaux pratiques dans le cadre de ce dossier fictif, afin d'approfondir les compétences fondamentales des participants sur la conduite des investigations et des poursuites judiciaires.

Programme de perfectionnement en ligne « Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences » (eCTAC)

L'Unité académique a organisé avec succès depuis sa création sept éditions de son programme de perfectionnement en ligne « Contre-Terrorisme : Approfondissement des Compétences » (eCTAC) sur les enquêtes proactives et les poursuites judiciaires en matière de terrorisme, à destination des praticiens venus d'Afrique et du Moyen-Orient.

Cette formation permet aux participants sélectionnés d'approfondir leurs connaissances sur le recueil de preuves pour démanteler des projets d'attentats terroristes. La formation se concentre sur le recours légal et proportionné aux techniques spéciales d'enquête, l'effectivité de la coordination interservices et l'efficacité de la coopération internationale. Structuré en 16 modules, ce programme innovant aux impacts concrets se déroule sur quatre semaines.

Chaque édition de ce programme comprend trois éléments principaux :

1. l'étude par les participants de plus de 30 exposés préenregistrés et vidéos d'études de cas sur les enjeux fondamentaux et la conduite des investigations, dans le cadre d'un enseignement progressif encadré et soutenu par l'Unité académique de l'IJ ; il comprend également le manuel des modules eCTAC sur les enquêtes proactives ainsi qu'une bibliothèque virtuelle de ressources et d'outils en ligne ;
2. huit sessions interactives en direct, dont trois sessions de tutoriels en demi-groupes, portant la coordination renforcée entre les magistrats et les enquêteurs, le recueil de preuves et la coopération internationale. Au cours de ces sessions, les participants discutent des plans de coordination antiterroriste qu'ils ont élaborés, travaillent sur la prise de décision stratégique dans le cadre d'investigations proactives et échangent sur les bonnes pratiques de rédaction des demandes d'entraide judiciaire relatives au déploiement de techniques spéciales d'enquête ;

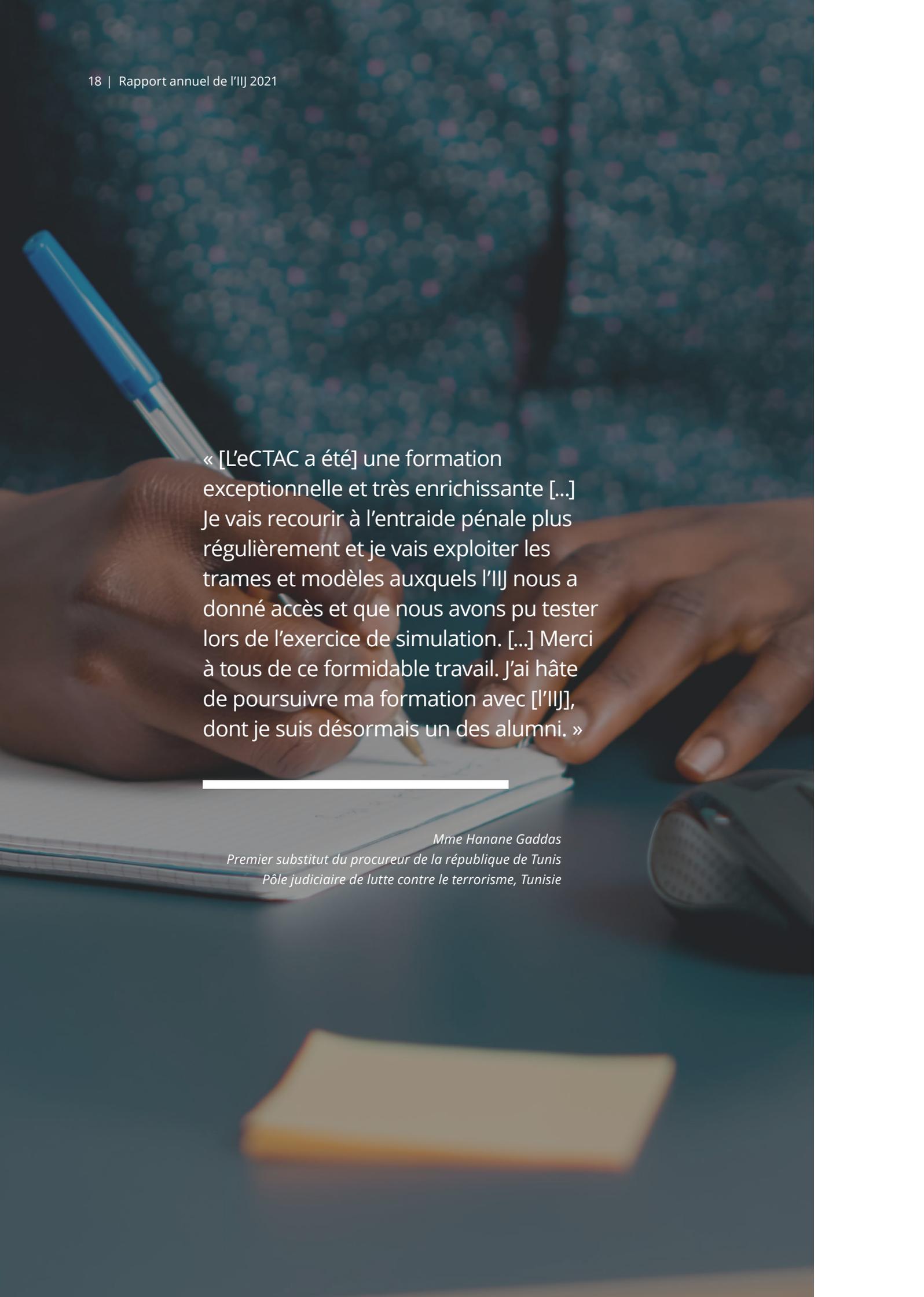


3. un exercice immersif de deux jours au cours duquel les participants enquêtent de manière proactive sur une simulation de projets d'attentats terroristes transfrontaliers visant des infrastructures stratégiques, avant d'accéder à des séances de débriefing en petits groupes. Pour chaque module, l'équipe pédagogique est composée

du directeur de l'Unité académique, de deux praticiens enseignants et d'un conseiller en enquêtes, tous praticiens et formateurs expérimentés, assistés du personnel international de l'Unité académique. L'équipe pédagogique est également renforcée par d'autres spécialistes afin d'améliorer encore la qualité du programme.

L'IJ a dispensé avec succès cinq formations eCTAC en ligne tout au long de 2021 en arabe, anglais et français pour les praticiens dans 24 pays.

Dates	Pays	Nombre de praticiens formés
1 – 26 février 2021	Cameroun, Éthiopie, Kenya, Nigéria, Sierra Leone, Somalie et Ouganda	17
12 février – 12 mars 2021	Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Maroc et Niger	19
20 mai – 18 juin 2021	Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Côte d'Ivoire, Mali, Maroc, Niger, Sénégal et Tunisie	24
1 septembre – 1 octobre 2021	Tchad, Jordanie, Mauritanie, Maroc, Arabie Saoudite, Somalie et Tunisie	16
27 octobre – 26 novembre 2021	Cameroun, Kenya, Nigéria, Rwanda, Somalie, Tanzanie et Ouganda	20

A close-up photograph of a person's hands writing in a notebook. The person is using a blue pen. The background is a dark, textured surface. The text is overlaid on the image.

« [L'eCTAC a été] une formation exceptionnelle et très enrichissante [...] Je vais recourir à l'entraide pénale plus régulièrement et je vais exploiter les trames et modèles auxquels l'IJJ nous a donné accès et que nous avons pu tester lors de l'exercice de simulation. [...] Merci à tous de ce formidable travail. J'ai hâte de poursuivre ma formation avec [l'IJJ], dont je suis désormais un des alumni. »

*Mme Hanane Gaddas
Premier substitut du procureur de la république de Tunis
Pôle judiciaire de lutte contre le terrorisme, Tunisie*

Formations CTAC et eCTAC en 2022 – 2023

L'Unité académique a pour objectif de dispenser les programmes eCTAC et CTAC aux praticiens des pays les plus touchés par ce phénomène complexe et évolutif. En développant ces formations innovantes aux professionnels impliqués dans la lutte contre le terrorisme dans ces pays, l'IJ élargira et renforcera davantage la communauté dynamique de participants ayant assisté à ces formations à travers l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Asie du Sud-Est.

Programme de recherche

L'Unité académique dirige également un passionnant nouveau programme de recherche de l'IJ, dans le but de faire progresser la recherche centrée sur les praticiens, les tendances en matière de terrorisme, les politiques et les pratiques de lutte contre le terrorisme. Après avoir passé en revue les travaux de recherche existants sur les principaux défis de la lutte contre le terrorisme et la promotion de l'Etat de droit, l'Unité académique a élaboré un programme de recherche ambitieux et novateur, articulé autour des besoins des praticiens, portant notamment sur les menaces émergentes, les bonnes pratiques et la jurisprudence en matière de terrorisme, l'exploration des modes opératoires des organisations terroristes ainsi que l'identification des besoins de formation.

Les résultats de ces travaux enrichiront les actions de l'IJ, les unités académiques et programmatiques de l'Institut pouvant dès lors exploiter les données et résultats recueillis pour concevoir et alimenter bonnes pratiques, ateliers thématiques et formations spécialisées. L'IJ entend partager les produits de son nouveau programme de recherche à partir de 2022, via le site Web de l'IJ et le portail des alumni, et invite les donateurs à appuyer ses travaux

Soutien des donateurs

Le lancement et le succès de l'Unité académique n'auraient pas été possibles sans la vision et le soutien des trois donateurs fondateurs de l'Unité : les gouvernements du Danemark, de la France et des États-Unis d'Amérique. En 2021, l'Unité académique a eu l'honneur d'accueillir le gouvernement australien en tant que donateur, ce qui permettra d'étendre l'action de l'Unité en Asie du Sud-Est en 2022. Nous nous félicitons de l'intérêt accru des donateurs pour soutenir les activités de l'Unité visant à renforcer les capacités des praticiens et à développer la recherche sur les pratiques professionnelles.

La volonté de ces donateurs fondateurs d'assurer aux praticiens des formations sur les compétences fondamentales et de soutenir le programme de recherche de l'Unité est un investissement auprès de l'IJ mais aussi, fondamentalement, un engagement auprès des praticiens de terrain qui, chaque jour, concourent à l'œuvre de justice dans la lutte contre le terrorisme.




**MINISTÈRE
 DE L'EUROPE
 ET DES AFFAIRES
 ÉTRANGÈRES**
*Liberté
 Égalité
 Fraternité*



**MINISTRY OF
 FOREIGN AFFAIRS
 OF DENMARK**



Australian Government
 Department of Foreign Affairs and Trade

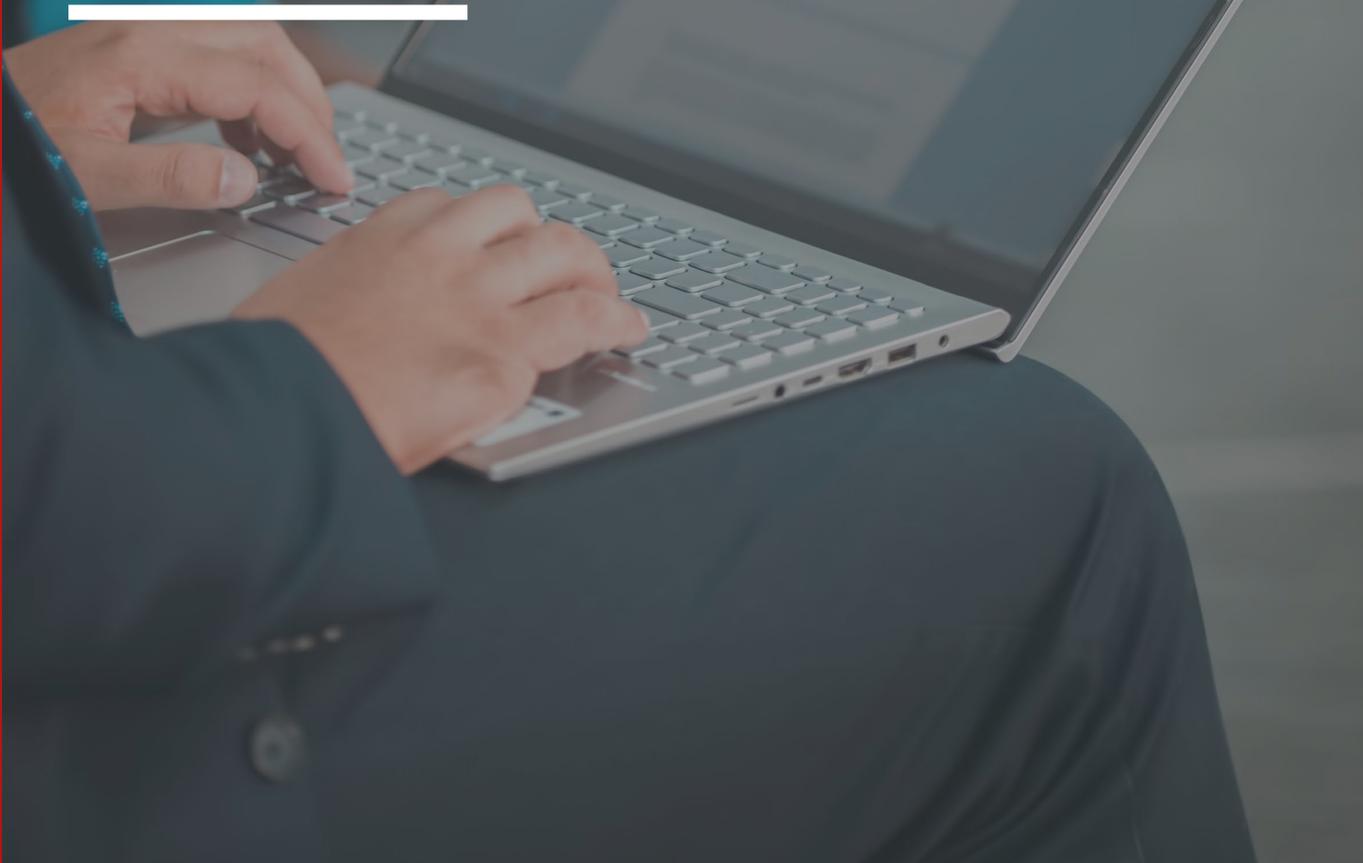
Unité programmatique

L'Unité programmatique pilote la conception et l'organisation d'ateliers courts sur les menaces et défis particuliers et émergents en matière de contreterrorisme et d'Etat de droit.

Structurés et dispensés dans le cadre des Initiatives clés et des Axes de travail fondamentaux de l'IJ, les ateliers de renforcement des capacités sont adaptés aux contextes nationaux et régionaux, en mettant l'accent sur l'application concrète des compétences et des bonnes pratiques aux enjeux actuels auxquels sont confrontés les praticiens de la justice pénale que nous servons. Les Initiatives clés et les Axes de travail fondamentaux de l'IJ appuient la mise en œuvre et l'opérationnalisation à la fois des bonnes pratiques et recommandations pertinentes du GCTF, de la stratégie de lutte contre le terrorisme des Nations Unies et des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, ainsi que des autres dispositifs régionaux et internationaux.

Au cours de la pandémie de COVID-19 en 2021, l'Unité programmatique a continué à adapter ses programmes en présentiel pour permettre le renforcement et le développement efficaces et durables des compétences dans un environnement de formation virtuel. En innovant et en recourant aux plateformes en ligne les mieux adaptées aux besoins des praticiens, l'Unité programmatique a surmonté avec succès les défis de la pandémie et offert des programmes de renforcement des capacités efficaces et durables pour les praticiens de la justice pénale dans les zones géographiques d'intervention de l'IJ. Au cours du dernier trimestre de 2021, l'Unité programmatique de l'IJ a commencé sa transition vers des activités en présentiel en organisant trois ateliers dans les régions cibles de l'IJ et continuera de le faire en 2022, sous réserve des conditions sanitaires.

Au cours du dernier trimestre de 2021, l'Unité programmatique de l'IJJ a commencé sa transition vers des activités en présentiel en organisant trois ateliers dans les régions cibles de l'IJJ et continuera de le faire en 2022, sous réserve des conditions sanitaires.



Initiatives clés de l'IIJ

Initiative de lutte contre le terrorisme endogène

L'Initiative de l'IIJ de lutte contre le terrorisme endogène, principalement financée par le gouvernement des États-Unis, se fonde sur les travaux de l'IIJ réalisés sous les auspices du GCTF pour développer un ensemble de bonnes pratiques pour lutter contre le terrorisme endogène. En 2017 et 2018, sous l'égide du GCTF et la direction des coprésidents, les gouvernements du Maroc et des États-Unis, l'IIJ a conduit la phase d'élaboration des Bonnes pratiques de Rabat - Washington, approuvées par les membres du GCTF en septembre 2018. Depuis lors, l'IIJ a piloté la mise en œuvre et le renforcement des capacités des praticiens des bonnes pratiques et la lutte contre le terrorisme endogène, avec le soutien des gouvernements espagnol et américain.

En 2019-2020, l'IIJ a officiellement lancé la phase de mise en œuvre des Bonnes pratiques de Rabat-Washington, en organisant une série d'ateliers thématiques multipartites, dont un premier atelier sur le terrorisme à motivation raciale et ethnique, qui a finalement conduit à l'initiative réputée de l'IIJ sur l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique (REMVE).

Réponse efficace aux attaques terroristes

En février 2021, l'IIJ a organisé un atelier en ligne dans le cadre de L'Initiative de l'IIJ de lutte contre le terrorisme endogène avec le soutien du gouvernement des États-Unis, axé sur la réponse aux attaques terroristes en Asie du Sud et du Sud-Est. Des responsables de services d'enquête, des procureurs, des professionnels des médias et des acteurs de la société civile de sept pays de la région ont été rejoints par leurs homologues d'Afrique, d'Europe, et des États-Unis ainsi que des représentants d'organisations et de réseaux internationaux.

Cet atelier en ligne innovant a appuyé la mise en œuvre du Mémoire de Rabat-Washington du GCTF, et plus particulièrement la Bonne pratique 17 (diffuser rapidement des informations exactes après un attentat d'origine nationale), la Bonne pratique 18 (éviter la stigmatisation de toute communauté)

l'IIJ a piloté la mise en œuvre et le renforcement des capacités des praticiens des bonnes pratiques et la lutte contre le terrorisme endogène, avec le soutien des gouvernements espagnol et américain

et la Bonne pratique 19 (programmes de soutien visant à apporter un soutien aux victimes et aux témoins du terrorisme).

Au cours de l'atelier, les praticiens ont échangé sur les menaces actuelles du terrorisme dans leurs pays, les réponses des gouvernementaux et les défis et bonnes pratiques en matière de réponse post-attaques. Cet atelier a spécifiquement analysé des études de cas significatives, notamment les attentats de

La menace transnationale entre les pays d'Asie du Sud-Est met en évidence la nécessité d'une approche régionale qui tienne compte des associations d'insurgés et du mode opératoire des pays voisins.

Pâques au Sri Lanka (2019), l'attaque du complexe hôtelier Dusit au Kenya (2019), le double attentat de Jolo aux Philippines (2019), la fusillade de Christchurch (2019), les attentats de Chelsea à New York (2017) et l'attaque de la Boulangerie artisanale Holey au Bangladesh (2016). Ces études de cas ont servi de support aux praticiens pour identifier et discuter des problématiques, des retours d'expérience et des bonnes pratiques dans le contexte d'un environnement post-attentat complexe.

Projets dans le cadre de cette initiative

En collaboration avec Strong Cities Network, l'IJ est en train de concevoir un atelier régional intitulé « Améliorer la coordination nationale-locale sur la prévention, la préparation et la réponse à la radicalisation et aux attentats terroristes ». Prévu pour juillet 2022, l'atelier réunira les acteurs nationaux concernés (services d'enquête, procureurs, juges, décideurs) et les acteurs locaux (responsables municipaux, chefs communautaires et religieux et représentants de la société civile) pour échanger sur l'importance de la coopération locale et nationale dans la préparation et la réponse aux attaques terroristes. Cet atelier permettra aux praticiens d'analyser des études de cas de terrorisme endogène, afin d'identifier les défis rencontrés par chaque intervenant dans leurs contextes régionaux respectifs. Les praticiens prendront part à



des exercices de simulation en appliquant les Bonnes pratiques de Rabat-Washington ainsi que les documents-cadres connexes du GCTF.

La menace transnationale entre les pays d'Asie du Sud-Est met en évidence la nécessité d'une approche régionale qui tienne compte des associations d'insurgés et du mode opératoire des pays voisins. C'est dans cet esprit que l'IJ continuera à organiser en 2022 et 2023 des ateliers sur les bonnes pratiques de préparation et de réponse aux attentats terroristes à la lumière des approches nationales respectives.

Initiatives clés de l'IJ

Initiative des autorités centrales au niveau mondial

Dans le cadre de l'Initiative sur les autorités centrales au niveau mondial, l'IJ travaille avec les autorités centrales - entités nationales responsables de l'entraide judiciaire et de l'extradition - et les acteurs de la justice pénale concernés tant au niveau national que régional afin d'appuyer leur rôle crucial dans la facilitation de la coopération judiciaire régionale et internationale dans les procédures de terrorisme et les procédures connexes.

Lancée en 2015 avec le soutien du gouvernement des États-Unis, l'Initiative des autorités centrales au niveau mondial de l'IJ soutient la mise en œuvre des *Bonnes pratiques de l'IJ pour les autorités centrales*. Publiées en 2018, ces lignes directrices sont devenues une référence internationalement reconnue pour guider le travail des autorités centrales, exposant les principales considérations institutionnelles, juridiques et pratiques. Les Bonnes pratiques de l'IJ, qui sont disponibles en arabe, anglais et français, explicitent la Bonne pratique 9 du *Mémoire de Rabat du GCTF sur les bonnes pratiques pour une pratique efficace de la lutte contre le terrorisme dans le secteur de la justice pénale*

Harmonisation des procédures nationales relatives à la coopération judiciaire internationale en Afrique de l'Ouest

En mai 2021, l'IJ s'est joint à l'Autorité centrale du Royaume-Uni (UKCA) pour organiser un atelier en ligne destiné à 15 conseillers juridiques et procureurs du Cameroun, de la Gambie, du Ghana et du Nigeria, dans le but d'harmoniser les procédures nationales de coopération judiciaire internationale à travers l'Afrique de l'Ouest anglophone. Cet atelier, élaboré à partir de consultations individuelles avec les pays participants, a été consacré à l'examen d'un projet de directives harmonisées sur l'entraide internationale pénale pour ces pays. Au cours de l'atelier de mai, les praticiens ont fait des suggestions en vue d'améliorer le document et assurer qu'il correspond aux besoins et aux spécificités des pays de la région. Le débat a été nourri par les observations d'experts et les suggestions des Autorités centrales du Canada, d'Écosse et des États-Unis, qui ont fait part des bonnes pratiques et les enseignements tirés de leur expérience significative dans le traitement des demandes d'entraide judiciaire. La version finale du document, une fois approuvée, sera officiellement communiquée aux décideurs des pays participants pour examen et adoption éventuelle.



Appui au Sénégal dans le cadre de la révision de la législation sur la coopération judiciaire internationale

En décembre 2021, l'IJ a réuni 16 juges, procureurs et experts en légistique du ministère de la Justice du Sénégal pour commenter et réviser le nouveau projet de loi sénégalais sur la coopération judiciaire internationale. La nouvelle loi, qui crée un cadre juridique pour l'entraide judiciaire, l'extradition, le transfert international de prisonniers et les enquêtes conjointes, serait la première refonte majeure de la législation sénégalaise depuis 1971.

L'atelier de rédaction a permis de consolider le contenu de la nouvelle loi et de garantir sa conformité aux normes internationales. Comme l'atelier en ligne de mai, l'atelier en personne au Sénégal a été étayé par des experts des autorités centrales de France, du Royaume-Uni et des États-Unis, qui ont présenté des enseignements importants tirés de leur solide expérience en matière

de traitement des demandes d'entraide judiciaire et d'extradition. L'IJ et le ministère de la Justice procéderont aux dernières modifications et présenteront le projet de loi à un public plus large de professionnels de la justice, lors d'un atelier de validation en février 2022, dans le but d'obtenir des hauts responsables du gouvernement le soutien nécessaire à l'adoption officielle de la loi et à son entrée en vigueur. Une fois adoptée, cette nouvelle loi permettrait aux praticiens nationaux et étrangers de disposer de références plus précises sur les modalités et les procédures de communication des preuves et des renseignements par le Sénégal à d'autres pays, ce qui contribuerait à améliorer la coopération judiciaire dans la région et au-delà. Elle permettra également au Sénégal d'occuper un rôle de premier plan en Afrique de l'Ouest en ce qui concerne la mise en place d'un cadre juridique modernisé et adapté à la lutte contre la criminalité transnationale.

Projets dans le cadre de cette initiative

Conférence ministérielle régionale des Grands Lacs sur le renforcement de la coopération judiciaire

L'IJ espère collaborer avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) et le Bureau de l'Envoyé spécial des Nations Unies pour les Grands Lacs à Kinshasa (République démocratique du Congo) afin de parrainer une réunion technique et une conférence ministérielle en juin 2022 visant à adopter une liste d'engagements renforçant la coopération régionale et internationale dans la région. Les engagements sont fondés sur les Bonnes pratiques de l'IJ pour les autorités centrales et les informations que l'IJ a recueillies lors de programmes bilatéraux et régionaux avec des praticiens et des experts du Bureau des affaires internationales du Département américain de la Justice et de l'Autorité centrale du Royaume-Uni.



La conférence aura également pour objectif d'adopter un cadre procédural type pour l'entraide judiciaire afin de permettre aux États membres de la CIRGL d'élaborer leurs propres stratégies nationales. La conférence aura également pour but d'identifier les prochaines étapes prioritaires pour assurer la concrétisation des engagements, telles que la création de groupes de travail et de plans d'action nationaux. Le réseau de coopération judiciaire des Grands Lacs de la CIRGL est un partenaire clé de l'IJ dans le cadre des ateliers de renforcement des capacités, du conseil technique pour la réforme législative et d'une assistance ciblée analogue.

Initiatives clés de l'IJ

Initiative relative aux enquêtes

L'Initiative de l'IJ relative aux enquêtes renforce les capacités des enquêteurs et des praticiens des services répressifs à recueillir et à développer des renseignements et des preuves, y compris dans le domaine cyber / numérique, pour établir une accusation solide à l'encontre des acteurs terroristes. L'Initiative appuie la mise en œuvre des *Recommandations du GCTF sur l'utilisation et la protection du renseignement lors d'enquêtes et de poursuites requises par le secteur de la justice pénale et fondées sur l'état de droit*, qui explicitent la Bonne pratique 6 du *Mémoire de Rabat du GCTF sur les bonnes pratiques pour des actions efficaces de lutte contre le terrorisme dans le secteur de la justice pénale (le Mémoire de Rabat)*, ainsi que les *Recommandations d'Abuja sur la collecte, l'utilisation et l'échange d'éléments de preuve aux fins des poursuites pénales de terroristes présumés (les Recommandations d'Abuja)*. L'Initiative relative aux enquêtes soutient également les actions préconisées dans la résolution 2396 du Conseil de sécurité des Nations unies pour renforcer la coopération internationale en matière d'enquêtes dans la lutte contre le terrorisme..

Phase 1 : Renforcement des capacités en matière d'enquêtes antiterroristes multi-agences « fondées sur les renseignements et les preuves » au Somaliland

En février 2021, l'IJ a lancé la première phase d'un atelier de renforcement des capacités en matière d'enquêtes antiterroristes multi-agences, fondées sur le renseignement et les éléments de preuves au Somaliland . Dirigée par Philip Tucker, conseiller principal aux enquêtes de l'IJ (détaché du Royaume-Uni) et financée en grande partie par le gouvernement du Royaume-Uni, cette formation de 10 jours a réuni 41 praticiens de la police, de l'armée, des garde-côtes, et des services pénitentiaires et de l'immigration.

Le programme portait en priorité sur le renforcement des compétences professionnelles et des techniques nécessaires à la coopération judiciaire internationale, le recueil en parallèle de preuves et de renseignements, le respect de la légalité pour les praticiens, le traitement des risques, la gestion des scènes de crime, les investigations

méthodiques et la communication lors des interrogatoires. Le retour des participants a été extrêmement positif. Ils ont loué l'approche multi-institutionnelle et se sont engagés à collaborer plus étroitement à l'avenir et à favoriser le partage des renseignements entre toutes les entités concernées.

The feedback was overwhelmingly positive, with participants praising the multi-agency approach and pledging to work more closely in the future and to share intelligence more readily amongst all interested organisations.

En février 2021, l'IJ a lancé la première phase d'un atelier de renforcement des capacités en matière d'enquêtes antiterroristes multi-agences, fondées sur le renseignement et les éléments de preuves au Somaliland



Phase 2 : Élaboration d'une stratégie antiterroriste et renforcement des capacités d'enquête multi-agences au Malawi

L'IJ espère reproduire le succès du programme du Somaliland en 2022 à l'occasion d'une deuxième formation de deux semaines pour les enquêteurs, cette fois au Malawi. Le programme financé par le gouvernement du Royaume-Uni, sera encore consacré à la mise en œuvre du Mémorandum de Rabat et des Recommandations d'Abuja du GCTF. Il mobilisera environ 40 praticiens issus de la police, des forces de défense, des services de renseignement, des services d'immigration, des services pénitentiaires et des instances chargées des enquêtes financières.

À l'instar du programme du Somaliland, le programme de l'atelier du Malawi devrait porter sur le renforcement des connaissances des participants concernant la menace terroriste à laquelle le Malawi est confronté, l'élaboration des grandes lignes d'une stratégie de lutte contre le terrorisme pour contrer cette menace et le renforcement des compétences et des connaissances des participants en matière d'enquête sur le terrorisme et ce, en tenant compte de l'importance des droits de l'homme et de l'État de droit. En particulier, l'IJ prévoit de présenter des techniques d'évaluation et de traitement de la menace, de la vulnérabilité et du risque, mais aussi d'examiner les structures de coopération interservices, les techniques d'interrogatoire et de développer des techniques d'enquête spécifiques.

L'IJ espère reproduire le succès du programme du Somaliland en 2022 à l'occasion d'une deuxième formation de deux semaines pour les enquêteurs, cette fois au Malawi.

Initiatives clés de l'IJ

Initiative relative au renforcement des capacités judiciaires

L'Initiative de renforcement des capacités judiciaires, l'une des initiatives clés les plus anciennes et les plus diversifiées de l'IJ, englobe une variété d'activités à travers lesquelles l'IJ soutient les acteurs judiciaires dans le traitement des procédures de terrorisme respectueuses de l'Etat de droit, en s'appuyant sur le *Mémorandum de La Haye du GCTF sur les bonnes pratiques du système judiciaire pour juger les actes terroristes*, les *Recommandations de Glion du GCTF sur l'utilisation de mesures administratives fondées sur l'Etat de Droit dans le contexte de la lutte contre le terrorisme*, et le *Mémorandum du GCTF sur les approches de la justice pénale concernant les liens entre le terrorisme et les principaux crimes internationaux, les crimes de violence sexuelle et sexiste, la traite des êtres humains, le trafic de migrants, l'esclavage et les crimes contre les enfants*, ainsi que les instruments et autres documents de référence de l'IJ et de l'ONU par exemple. Les praticiens de la justice pénale - juges, juges d'instruction, procureurs, avocats et services d'enquête - doivent garantir des poursuites pénales solides, assurer la tenue d'un procès équitable ainsi que le respect des droits des accusés et le prononcé d'un jugement effectif. Dans le cadre de l'Initiative de renforcement des capacités judiciaires, l'Unité programmatique travaille en collaboration avec des praticiens, des donateurs et des organisations partenaires pour concevoir et mettre en œuvre des programmes adaptés dans le Sahel, la Corne de l'Afrique, l'Afrique de l'Est et de l'Ouest, la région MENA et l'Asie du Sud et du Sud-Est. Ces échanges entre pairs, réalisés grâce au soutien de donateurs tels que l'Union européenne et les gouvernements du Canada, de l'Allemagne, de la Suisse, de la Turquie et des États-Unis

et souvent en collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux, dotent les praticiens de la justice des compétences techniques nécessaires pour poursuivre et traiter efficacement les procédures de manière équitable et indépendante, dans un domaine particulièrement sensible et marqué par des préoccupations politiques et sécuritaires.

Mise en œuvre des Recommandations de Glion du GCTF sur l'utilisation de mesures administratives fondées sur l'Etat de droit dans le contexte de la lutte contre le terrorisme

En mars, juin et octobre 2021, l'IJ et le Centre international de lutte contre le terrorisme (ICCT) ont organisé une série d'ateliers en ligne sur l'application de mesures administratives en matière de contre-terrorisme dans le respect de l'Etat de droit. Ces ateliers, financés par le gouvernement suisse, ont rassemblé des praticiens d'Afrique de l'Ouest et de l'Est, de la région MENA et d'Asie du Sud et du Sud-Est pour échanger sur les des *Recommandations de Glion du GCTF sur l'utilisation de mesures administratives fondées sur l'état de droit dans un contexte de lutte contre le terrorisme*.

Les modules de ces ateliers ont permis d'aborder plusieurs questions importantes relatives à la mise en œuvre de mesures administratives en matière de terrorisme, l'organisation du contrôle du recours légitime à ces mesures, la mise en place des dispositifs d'évaluation des risques et la garantie du respect des normes internationales en matière de droits de l'homme lors de leur mise en œuvre et de leur utilisation en matière de lutte contre le



terrorisme. Les praticiens ont bénéficié de six vidéos préenregistrées et d'un manuel de formation élaboré par l'ICCT, puis ont appliqué les compétences acquises à deux études de cas détaillées lors de quatre sessions plénières interactives en ligne.

Projets dans le cadre de cette Initiative

Ateliers en ligne IJ/ICCT

En partenariat avec l'ICCT, l'IJ a l'intention de proposer une série d'ateliers en ligne en 2022 sur la lutte contre l'impunité en matière terroriste, en veillant à ce que les terroristes répondent de l'ensemble des crimes qu'ils ont commis, en développant des méthodologies permettant la réparation des préjudices et la dignité des victimes et en prévenant la perpétration de ces crimes graves à l'avenir. Cette série d'ateliers, intitulée Ateliers ICCT-IJ sur les approches de la justice pénale en matière de liens entre le

terrorisme et les crimes internationaux fondamentaux, les crimes de violence sexuelle et sexiste, la traite des êtres humains, le trafic de migrants, l'esclavage et les crimes contre les enfants (les ateliers sur la responsabilité), sera proposée en mars (Afrique de l'Est anglophone), mai (Afrique de l'Ouest francophone) et juin (région MENA).

Ces ateliers ont pour but de démontrer que les actes de terrorisme peuvent être constitutifs de crimes internationaux fondamentaux, tels que le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Les discussions porteront également sur le rapport entre les crimes de violence sexuelle et sexiste, la traite des êtres humains, le trafic de migrants et l'esclavage, y compris les crimes contre les enfants. L'objectif est d'encourager les praticiens à évaluer les bénéfices et les risques de poursuivre des personnes accusées de terrorisme de l'ensemble des crimes qu'ils ont commis, sans se limiter à la législation nationale sur le terrorisme.

Atelier conjoint IJ - ONUDC sur la célérité des procédures et la diminution de la détention provisoire pour les infractions terroristes grâce à la technologie d'accès à distance

En coopération avec l'ONUDC, l'IJ élabore actuellement un projet pilote sur le recours à la technologie à distance pour permettre la mise en contact des procureurs chargés d'examiner les procédures de terrorisme et des avocats depuis la capitale du Niger avec les mis en cause détenus dans des régions éloignées, afin de permettre aux procureurs d'analyser les preuves, d'entendre les mis en cause avant d'autoriser la poursuite des investigations et d'ordonner leur transfert à Niamey et leur placement en détention.

L'IJ et l'ONUDC organiseront un atelier en juillet 2022 à Niamey réunissant un éventail d'acteurs du secteur de la justice et des spécialistes informatiques afin d'analyser la légalité et la faisabilité de ce projet pilote. Cet atelier aura pour objectifs d'évaluer en détail le cadre juridique national en matière de poursuites pénales des actes de terrorisme, d'identifier des pistes de réflexion pour l'introduction de dispositifs d'accès à distance, de sonder les besoins du Niger en assistance technologique et, en conséquence, d'intégrer ces résultats à la feuille de route de ce projet pilote.

La technologie d'accès à distance en amont du procès pénal pourrait permettre aux mis en cause un accès plus rapide à l'avocat, pourrait réduire les risques et le coût liés à leur transfert des régions éloignées vers la capitale, limiter les détentions provisoires inutiles et restreindre considérablement les facteurs de ressentiment ainsi que le risque de privation des droits et de vulnérabilité découlant d'une durée excessive de détention provisoire, ces procédures pouvant se conclure parfois par l'abandon définitif des poursuites.

Le succès de ce projet pilote pourrait permettre d'étendre le champ d'action à d'autres phases de la procédure pénale au Niger et, à un stade ultérieur, à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Il pourrait permettre de répondre aux enjeux de la distance entre les lieux de détention et les pôles spécialisés, l'accès limité à un avocat de la défense dans les régions éloignées, les coûts et les risques de sécurité associés au transfert, ainsi que les enjeux toujours actuels du maintien de l'activité pénale en temps de crises, dont les restrictions de déplacement à l'occasion de la pandémie de COVID-19.

Limiter la détention provisoire dans le respect de l'Etat de droit

L'IJ a également bénéficié d'un financement du gouvernement allemand dans le cadre d'un nouveau projet portant sur la détention provisoire abusive et comment remédier à ses impacts négatifs, parmi lesquels la violation des garanties procédurales et le risques de radicalisation en détention. A l'occasion d'un atelier prévu en octobre 2022, l'IJ rassemblera à Cotonou, au Bénin, jusqu'à 45 enquêteurs, procureurs, juges et autres acteurs concernés du Bénin, du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire, du Niger, du Sénégal et du Togo.

L'atelier a pour objectif de renforcer la capacité des acteurs du monde judiciaire à recourir à des mesures non privatives de liberté dans le respect des droits des mis en cause et de la protection des populations. Le projet vise également à réduire le nombre de personnes interpellées et placées en détention provisoire, de rechercher les alternatives à l'incarcération et aux poursuites, d'améliorer le traitement des détenus à titre provisoire, et renforcer les capacités des participants à motiver le recours à la détention dans le respect strict des droits humains.



Initiatives clés de l'IJ

Initiative relative à la justice des mineurs

L'initiative relative à la justice des mineurs soutient la mise en œuvre du *Mémoire de Neuchâtel du GCTF sur les bonnes pratiques de justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme* grâce au renforcement des capacités régionales et sectorielles et au développement d'outils spécifiques pour les praticiens en charge des procédures impliquant des mineurs. L'IJ est fier d'avoir joué un rôle clé dans le développement de ces bonnes pratiques. Il demeure un acteur majeur de leur mise en œuvre, en collaborant avec les professionnels de la justice pénale aux niveaux national, régional et sectoriel et en développant sa réputation internationale pour son expertise en la matière.

Deuxième atelier de renforcement des capacités pour les praticiens éthiopiens

À la suite du succès du premier atelier consacré à l'Éthiopie dans le cadre de l'Initiative de l'IJ relative à la justice des mineurs du 9 au 11 décembre 2020, l'IJ a organisé un deuxième atelier au niveau national les 6 et 7 avril 2021. L'atelier hybride (organisé en ligne et en présentiel) a réuni 16 praticiens, dont des procureurs, des défenseurs publics, des juges, des agents pénitentiaires et d'autres acteurs concernés, outre le conseiller juridique résident détaché de l'OPDAT du Département américain de la Justice et certains professionnels de l'ambassade des États-Unis en Éthiopie.

L'atelier visait à renforcer davantage les compétences et la collaboration des praticiens de haut niveau afin de garantir l'accès au droit des mineurs en matière terroriste et de finaliser le projet de recommandations intersectorielles présenté lors du premier atelier en décembre 2020. La formation a été adaptée pour l'Éthiopie, en s'appuyant sur le cadre des normes et standards internationaux des droits de l'enfant et les bonnes pratiques énoncées dans le *Mémoire de Neuchâtel du GCTF sur les bonnes pratiques de justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme*.

Ateliers nationaux de renforcement des capacités au Niger

S'appuyant sur son expérience et son leadership en matière de formations en présentiel et en ligne pour le renforcement des capacités relatives à la justice pour mineurs aux niveaux régional et national, l'IJ a organisé deux ateliers au niveau national à la demande des responsables nigériens. Le premier atelier, dispensé en ligne en juillet 2021 en raison des restrictions persistantes liées au COVID-19, a réuni 25 praticiens, dont des enquêteurs, des procureurs, des juges, des agents pénitentiaires, des représentants de l'École de Formation Judiciaire du Niger (EFJN), des agents du Centre de transit et d'orientation pour mineurs, des travailleurs sociaux et d'autres acteurs concernés.

À la suite de l'allègement des restrictions de déplacements relatifs au Covid, l'IJ a organisé avec succès le deuxième atelier en présentiel en décembre 2021, grâce au financement du gouvernement américain et au soutien technique de l'ambassade des États-Unis au Niger, en particulier le conseiller juridique résident détaché de l'OPDAT du Département américain de la Justice. La formation visait à renforcer les compétences des praticiens afin qu'ils puissent traiter avec succès les questions relatives à la réhabilitation et à la réintégration des mineurs



associés au terrorisme, à encourager la collaboration entre les acteurs et à développer un plan d'action comprenant une liste de recommandations intersectorielles pour la prise en charge des mineurs en matière de contre-terrorisme. Au cours du deuxième atelier, l'IJ a coordonné avec les autorités locales une visite de terrain au Centre de transit et d'orientation pour mineurs, que la plupart des participants découvraient pour la première fois. Le directeur régional de la protection de l'enfance de Niamey a présenté le centre et a exposé le profil des mineurs concernés, les activités proposées par le centre et les défis auxquels ils sont confrontés.

À la fin de l'atelier, les participants ont complété les recommandations intersectorielles de prise en charge des mineurs en matière de contre-terrorisme qu'ils avaient élaboré lors du premier atelier. Les recommandations se composent de préconisations pratiques à l'intention des praticiens afin qu'ils puissent garantir les droits des mineurs soupçonnés d'infractions liées au terrorisme et ce, sans mobiliser des ressources importantes et sans modifier le droit existant. Elles comprennent également un volet de recommandations à l'intention du gouvernement du Niger. Grâce à ce deuxième atelier, les participants ont défini une feuille de route précise pour parvenir à des changements durables dans les pratiques actuelles de traitement des mineurs impliqués dans le terrorisme.

Lancement public des Notes de l'IJ destinées aux praticiens sur la justice des mineurs

En février 2022, l'IJ organisera un événement de deux jours de *Lancement public virtuel des Notes de l'IJ destinées aux praticiens sur la justice des mineurs* afin de présenter

ces notes aux praticiens du monde entier et d'inviter un groupe diversifié et renommé d'experts sur ce sujet à commenter les notes et les principes auxquels ils souscrivent. Les Notes destinées aux praticiens, élaborées avec le soutien du gouvernement des États Unis, guident les procureurs, les juges, les enquêteurs, les avocats de la défense et les responsables des centres de détention dans le traitement spécifique des mineurs impliqués dans des activités de terrorisme, mettant en œuvre le *Mémorandum de Neuchâtel du GCTF sur les bonnes pratiques de justice pour mineurs dans le contexte de la lutte contre le terrorisme*.

Projets dans le cadre de cette initiative

À mesure que le statut et la réputation de l'IJ en tant que leader dans le domaine de la justice juvénile se développent, de plus en plus d'organisations sollicitent sa participation à des événements régionaux et internationaux. Ainsi l'IJ est heureux de participer à la réunion plénière du groupe de travail du GCTF pour la région de l'Afrique de l'Ouest (WA) à Accra, au Ghana, en juillet 2022, afin de débattre de ses travaux en matière de justice des mineurs en matière de lutte contre le terrorisme, qui impliquent des praticiens ouest-africains dans la mise en œuvre du Mémorandum de Neuchâtel du GCTF. En outre, le Département américain de la Justice/OPDAT au Burkina Faso a demandé à collaborer avec l'IJ pour organiser un atelier en présentiel à destination des participants burkinabè afin de les aider à prendre en charge les mineurs associés au le terrorisme.

Initiatives clés de l'IJ

Initiative relative à la gestion des prisons

Les prisons peuvent être un terrain fertile pour la radicalisation menant à la violence des personnes privées de leurs droits, en particulier dans le cas des combattants de retour dans leurs pays et des extrémistes violents. Le risque est particulièrement élevé dans les établissements où les modes de management sont insuffisants et la surveillance défaillante.

Dans le cadre de la mise en œuvre des *Recommandations de l'IJ sur la gestion des prisons pour lutter contre la radicalisation en prison et y agir* (ci-après les *Recommandations de l'IJ sur la gestion des prisons*) et des bonnes pratiques et autres outils pertinents du GCTF, l'IJ travaille avec les praticiens pour promouvoir les systèmes de classification et le développement de programmes de réhabilitation et de réinsertion fondés sur l'Etat de droit destinés aux extrémistes violents, ainsi que de stratégies efficaces de gestion des prisons pour réduire davantage la radicalisation.

L'IJ a lancé son Initiative sur la Gestion des prisons lors d'une rencontre d'experts en 2015 au cours de laquelle les directeurs et surveillants pénitentiaires, les décideurs et les responsables de programme ont élaboré un ensemble de recommandations visant à lutter contre la



radicalisation en détention. Les *Recommandations de l'IJ sur la gestion des prisons* qui en ont résulté ont constitué la base du travail de l'IJ dans ce domaine, mettant en œuvre 16 recommandations réparties en cinq sections dont les opérations, l'administration et la gestion ; le criblage, l'évaluation, la classification et le traitement des dossiers ; la discipline et la responsabilité ; la sécurité et le renseignement ; et les programmes et le suivi.

L'Initiative relative à la Gestion des prisons appuie également la mise en œuvre du *Mémoire de Rome du GCTF sur les bonnes pratiques en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents* et les actions préconisées dans les résolutions 2178 et 2396 du Conseil de sécurité des Nations Unies, dont des mesures visant à maintenir un environnement sécurisé et digne et à aider à lutter contre la radicalisation menant à la violence et au recrutement de terroristes dans les prisons. Parmi les autres outils intégrés dans le programme, figurent le *Manuel de l'ONU sur la gestion efficace des détenus extrémistes violents* et les axes



de travail complémentaires de l'ONUDC et du Conseil de l'Europe, portant sur des domaines sensible tels que le renseignement pénitentiaire et la préservation du ROHUM (renseignement d'origine humaine) dans le contexte carcéral, le recrutement et le recours aux informateurs et les avantages des approches multi-institutionnelles du renseignement pénitentiaire. Les ateliers organisés dans le cadre de cette initiative ont bénéficié du généreux soutien des gouvernements du Maroc et des Etats-Unis.

Réunions d'experts sur le renforcement des capacités spécialisées dans la lutte contre le terrorisme et programme de formation des formateurs

En avril et juin 2021, avec le soutien du gouvernement français, l'IJ a organisé des réunions d'experts dans le cadre d'un projet passionnant visant à développer un programme spécialisé de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme et de formation des formateurs sur l'évaluation des risques des délinquants extrémistes violents et terroristes.



Le programme était axé sur le renforcement des capacités des agents pénitentiaires et sur la manière dont l'évaluation des risques et des besoins peut jouer un rôle déterminant dans la prise en charge des délinquants extrémistes violents et terroristes détenus. Le programme, qui s'est concentré sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'évaluation des risques, a abordé les différents outils d'évaluation des risques disponibles et la façon de développer, adapter et mettre en œuvre de tels outils.



Initiatives clés de l'IJ

Initiative relative aux combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays

L'Initiative sur le retour des combattants terroristes étrangers dans leur pays collabore avec les décideurs et les praticiens aux niveaux local et national pour adopter et mettre en œuvre des politiques nationales cohérentes qui favorisent une approche interservices en vue de la réhabilitation et de la réinsertion des combattants terroristes. L'initiative appuie la mise en œuvre du *Mémoire de La Haye-Marrakech du GCTF sur les bonnes pratiques pour répondre plus efficacement au phénomène des combattants terroristes étrangers* et la résolution 2178 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Lancé en 2015 pour permettre un focus sur les combattants terroristes étrangers, ces combattants venus d'autres pays pour participer aux combats, le projet a été réorienté en réponse à l'évolution de la menace mondiale, pour se concentrer sur les combattants terroristes étrangers de retour dans leur pays c'est-à-dire les combattants qui sont rentrés de zones de conflit dans leur pays d'origine. Dans le cadre de cette Initiative qui bénéficie du soutien du gouvernement des Pays-Bas, l'IJ a dirigé un important programme de plusieurs phases pour aider les gouvernements du Tchad et du Mali à adapter le Mémoire de La Haye-Marrakech à leurs contextes de sécurité nationale. D'autres projets organisés dans le cadre de cette Initiative ont soutenu



l'application des actions préconisées dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et la mise en œuvre des *Bonnes pratiques du GCTF pour relever le défi du retour des familles de combattants terroristes étrangers*. L'IJ a conclu ses travaux avec le Tchad et le Mali et reste déterminé à aider ces deux pays dans leurs efforts pour inclure des programmes de réhabilitation et de réintégration destinés aux combattants terroristes dans leurs stratégies nationales de lutte contre l'extrémisme violent.



Autres initiatives et axes de travail de l'IJ

Outre les activités menées dans le cadre des Initiatives principales de l'IJ en 2021, l'Unité programmatique a également conçu et organisé des réunions de renforcement des capacités et des réunions d'experts dans le cadre d'une série d'initiatives et d'axes de travail autonomes.



Les preuves recueillies sur les champs de bataille

Bien que le recueil, l'analyse, l'échange et l'exploitation des preuves obtenues sur les champs de bataille - matériaux et informations rassemblés par les forces militaires - peuvent être complexes et difficiles, ils sont essentiels pour assurer des poursuites judiciaires en matière terroriste devant des juridictions pénales de personnes qui commettent des actions terroristes ou soutiennent des organisations terroristes.

Depuis 2019, l'IJ - avec un financement du gouvernement des États-Unis - a promu la mise en œuvre des *Principes directeurs non contraignants relatifs à l'utilisation des preuves obtenues sur le champ de bataille dans la procédure pénale ordinaire* (c'est-à-dire devant les juridictions non militaires), élaborés par le Département d'État, de la Justice et de la Défense américains, en réponse aux préoccupations des pays partenaires concernant le recueil, le partage, l'analyse et l'introduction de telles preuves dans les affaires de terrorisme. Les Principes directeurs ont été présentés lors de l'Atelier mondial de l'IJ sur les preuves obtenues sur les champs de bataille en 2019. L'IJ a également intégré dans ses travaux les directives de l'ONUDC et de la DECT sur les preuves militaires.

Événement en marge de la 76ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les preuves recueillies sur les champs de bataille et les approches de la justice pénale dans la lutte contre le terrorisme

Le 29 septembre 2021, en marge de la 76ème session de l'Assemblée générale des Nations unies, l'IJ a organisé, en collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme du Département d'État américain, un événement parallèle en ligne sur les Preuves recueillies sur les champs de bataille et les approches de la justice pénale dans la lutte contre le terrorisme. Au total, 140 praticiens, décideurs et représentants de la société civile de 35 pays différents ont pris part à cet événement.

L'événement en ligne a permis de suivre les présentations de hauts responsables politiques du Département d'État et du Département de la justice des États-Unis, de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité des Nations Unies, de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et de l'Union européenne. Ces intervenants ont échangé sur les progrès récents dans le recueil, l'exploitation et le partage international des preuves recueillies sur les champs de bataille et leur utilisation devant les tribunaux pour poursuivre les individus qui ont commis des infractions terroristes ou d'autres crimes. Des procureurs de haut rang d'Allemagne, du Kosovo et du Niger ont

également partagé leurs propres expériences en matière d'utilisation des preuves du champ de bataille dans les procédures pénales ordinaires et ont identifié des améliorations nécessaires pour répondre aux enjeux prioritaires.

Cet événement parallèle a souligné l'importance constante des preuves recueillies sur les champs de bataille et le rôle essentiel pour la paix et la sécurité internationale de la lutte antiterroriste effective et fondée sur l'État de droit.

Projet dans le cadre de cet Axe de travail

La stratégie globale de l'IJ pour l'Axe de travail relatif aux preuves recueillies sur les champs de bataille vise à l'avenir non seulement à améliorer l'appréciation des praticiens de la valeur des preuves sur le champ de bataille, mais aussi à identifier et à combler les lacunes en matière de capacités spécifiques tout au long du « cycle de vie » des preuves de champs de bataille, depuis le recueil et la préservation des éléments, à l'exploitation et l'analyse, le partage à la fois inter-agences et international et l'utilisation en particulier mais de manière non exclusive de ces éléments devant les tribunaux. À cette fin, l'IJ organisera une série de Dialogues sur les tendances relatives aux preuves sur le champ de bataille pour déterminer comment les pays d'une région précise traitent actuellement les obstacles tout au long de ce cycle de vie, et d'un autre point de vue, comment des problèmes précis sont traités dans différentes zones géographiques. Chaque programme régional se concentrera sur les mesures les plus pertinentes pour les pays concernés, en fonction de leur contexte régional, de leur expérience sur les preuves du champ de bataille, de leur capacité technique et des recueil et d'utilisation. Ces Dialogues identifieront les marges de progression hautement prioritaires pour organiser ensuite des Ateliers techniques de suivi plus ciblés.

En septembre 2022, l'IJ provoquera une réunion à Malte à laquelle prendront part les États-Unis, l'Union européenne, les États membres de l'UE et certaines institutions multilatérales pour échanger sur les preuves sur les champs de bataille d'Afghanistan et d'ailleurs. Les objectifs de cette rencontre sont les suivants (1) lancer une première évaluation de(s) mécanisme(s) le(s) plus pertinent(s) en vue de partager et d'utiliser légalement les preuves recueillies sur les champs de bataille en Afghanistan afin d'appuyer l'action des services de police et de justice militaire et civile dans le cadre d'une approche holistique de la lutte contre le terrorisme ; et (2) prendre en compte les enseignements importants tirés des 20 dernières années en Afghanistan et ailleurs, comme en Syrie et en Irak, sur les méthodes dont les preuves provenant de champ de bataille pourraient être recueillies, conservées, exploitées, partagées et utilisées dans d'autres contextes. L'IJ prévoit d'organiser également un Dialogue pour la région MENA en 2022.

Autres initiatives et axes de travail de l'IJ

Initiative sur l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique

L'expression « Extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique » - dont l'acronyme est REMVE en anglais - est utilisée pour désigner les actions violentes ou les projets de telles actions violentes perpétrés par des individus ou des groupes qui encouragent ou recourent à ces actions violentes au nom de la défense de leur identité ethnique ou nativiste perçue, leur culture, leur religion, leur ethnicité et leur nationalité. Cela inclut les actions violentes ou les projets de telles actions visant les minorités juives, musulmanes ou ethniques, les personnes LGBTI, les gouvernements et autres entités perçues comme ennemies. Bien que fréquemment qualifié d'extrémisme d'extrême droite ou de terrorisme d'extrême droite ou d'ultra droite, le REMVE englobe l'extrémisme de l'ensemble du spectre politique.

Le REMVE représente une menace pressante pour les gouvernements et les sociétés du monde entier, comme en témoignent les attaques meurtrières conduites par les auteurs de REMVE ces dernières années dans plusieurs pays. Les liens transnationaux se développent de plus en plus entre et au sein des individus et des groupes REMVE à travers le monde, qu'il s'agisse du recrutement, de la préparation des actions, du financement, de l'échange d'instructions techniques notamment sur la confection d'armes, outre la commission d'autres activités criminelles transfrontalières, et souvent dans le cyberspace. Les attaques sont également souvent menées par des acteurs isolés, sans liens directs avec des groupes plus importants. Cette dimension de plus en plus transnationale de la menace pose des défis particuliers aux gouvernements. Tout aussi préoccupants sont les rapports d'individus REMVE qui voyagent à l'étranger pour suivre une formation afin de s'engager avec d'autres individus REMVE, principalement en Europe, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande ainsi que les personnes REMVE qui participent à des conflits armés.

Troisième rencontre en ligne de l'IJ pour les experts sur la lutte contre le REMVE

Les 9 et 10 mars 2021, l'IJ a organisé sa troisième rencontre d'experts en ligne sur la lutte contre l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique (REMVE), avec le soutien des gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni.

Cette troisième rencontre d'experts en ligne a réuni 36 praticiens et experts en la matière, dont des procureurs, des enquêteurs et des décideurs de 16 pays, ainsi que des représentants de 9 institutions internationales et multilatérales.

Au cours de deux séances, les praticiens et les experts ont revu en détail une version préliminaire du *Guide à l'usage du praticien de la justice pénale de l'IJ pour lutter contre l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique*. Les participants ont échangé sur le contexte historique et des perspectives actuelles de REMVE, ainsi que des outils dont disposent les praticiens et les décideurs pour faire face à ces menaces de manière efficace et dans le respect de l'Etat de droit. Ils ont fourni des éléments précieux issus sur leur propre expérience professionnelle de terrain, contribuant à façonner la version finale du *Guide à l'usage du praticien* et les bonnes pratiques qu'il contient.

Guide à l'usage du praticien de la justice pénale de l'IJ pour lutter contre l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique

En 2020, l'IJ a lancé une nouvelle initiative sur le REMVE avec une série de rencontres d'experts en ligne, soutenues par les gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni. S'appuyant sur les idées que les praticiens et les experts de 20 pays et institutions internationales à travers l'Amérique du Nord, l'Europe et au-delà ont partagé lors de ces réunions, l'IJ a ensuite développé le *Guide à l'usage du praticien de la justice pénale pour lutter contre l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique*, qui recense les bonnes pratiques concrètes sur la façon dont les gouvernements peuvent aborder les menaces relatives au REMVE de manière efficace et dans le respect de l'Etat de droit.

Les 13 et 14 juillet 2021, avec le soutien des gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni, l'IJ a officiellement présenté le Guide REMVE lors d'un événement de lancement public virtuel auquel ont participé 115 praticiens, décideurs et représentants de la société civile de 30 pays différents. Le guide est disponible sur le site Web de l'IJ en arabe, anglais, français, allemand, russe et espagnol : <https://bit.ly/3Md42QQ>.

Au cours de la Journée de haut niveau du lancement du Guide (13 juillet) ouverte au public ont été délivrées des présentations des hauts fonctionnaires de pays impliqués dans l'élaboration du Guide. La Journée destinée aux praticiens (14 juillet) était consacrée aux présentations des praticiens ainsi que des organisations de la société civile impliquées dans la lutte contre la menace de l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique. Au cours de ces deux jours, les intervenants ont souligné la ressource précieuse que constituera ce Guide pour les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux qui luttent contre l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique. «Le Guide à l'usage du praticien de la justice pénale pour lutter contre l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique est un ajout important et judicieux à la littérature existante sur la lutte efficace contre les menaces de l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique », a déclaré Dr Matthew Levitt, chercheur à Fromer-Wexler et directeur du programme sur la lutte contre le terrorisme et le renseignement à Washington Institute for Near East Policy. « Le Guide de l'IJ est un excellent point de départ pour comprendre les phénomènes et la menace posés par l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique et la façon de laquelle la communauté internationale peut y faire face ».

Événement en marge de la 76^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la lutte contre la menace transnationale de l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique

Le 23 septembre 2021, l'IJ a organisé, avec les gouvernements de la Suède et des États-Unis, un événement parallèle en ligne en marge de la 76^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies auquel ont participé 138 praticiens, décideurs et représentants de la société civile de 47 pays différents.

L'événement parallèle sur la lutte contre la menace transnationale de l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique a réuni un groupe d'experts composé de hauts responsables politiques des gouvernements des États-Unis et de la Suède et du Bureau des Nations Unies de lutte contre le terrorisme. Le panel a discuté des développements récents en matière de recrutement, de propagande et de préparatifs de projets par les acteurs de REMVE ainsi que des principaux défis auxquels les gouvernements sont confrontés dans

leur lutte contre les menaces transnationales urgentes que posent ces activités. Tous les hauts fonctionnaires participant à l'événement ont souligné l'importance du Guide de l'IJ à l'usage du praticien de la justice pénale récemment publié. Le Département d'État des États-Unis a également annoncé officiellement la création d'un nouveau Forum sur l'application de la loi pour la lutte contre le terrorisme qui servira d'espace aux hauts fonctionnaires pour entamer un dialogue et une coordination sur des questions d'intérêt commun liées à la coopération internationale en matière de lutte contre les menaces de l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique.

Projets dans le cadre de cet Axe de travail

Pour soutenir la mise en œuvre des bonnes pratiques contenues dans le *Guide de l'IJ à l'usage du praticien de la justice pénale* et pour renforcer la capacité des pays à lutter contre les menaces de l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique, l'IJ développe une stratégie globale impliquant des tables rondes géographiques, sectorielles et thématiques pour créer un espace dédié à la formation des praticiens et à l'échange professionnel. Ces tables rondes visent à faciliter l'échange d'informations et d'expertise entre les praticiens de la justice pénale et les décideurs et d'améliorer leur capacité à faire face aux menaces de l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique de manière efficace et dans le respect de l'État de droit, à travers notamment les services d'enquêtes et de poursuite, les services pénitentiaires, tout en mettant l'accent sur l'engagement avec la société civile et les acteurs communautaires concernés ainsi que sur la coopération internationale.

En octobre 2022, l'IJ organisera une Table ronde pour les praticiens de la justice pénale sur la prise en compte des vulnérabilités à la radicalisation liée à l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique / terrorisme d'extrême droite à Londres (Royaume-Uni), avec le soutien des gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis. Puis, en décembre 2022, l'IJ organisera une Table ronde sur la radicalisation dans les rangs des services de sécurité à Copenhague. L'IJ collaborera également avec les responsables de l'Initiative relative à la boîte à outils «REMVE» du Forum mondial de lutte contre le terrorisme pour organiser un événement en marge de la 77^{ème} session de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York sur l'utilisation de la gamme complète d'outils de la justice pénale pour lutter contre le REMVE.



Autres initiatives et axes de travail de l'IJ

Programmes d'intervention multi-acteurs pour la prévention/lutte contre l'extrémisme violent

L'IJ a joué un rôle pionnier dans le développement d'un programme de formation destiné aux pays et communautés partenaires dans l'élaboration des stratégies antiterroristes multi-acteurs et multisectorielles. Ce programme porte sur les mesures de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent qui engagent non seulement les services d'enquête et d'autres acteurs gouvernementaux, mais également un large éventail d'acteurs non gouvernementaux - travailleurs sociaux et professionnels de la santé, mentors religieux, membres de la famille et organisations de la société civile - dont les compétences et les réseaux sont indispensables à la prévention et à la détection de la radicalisation.

Pour lancer ce projet, l'IJ a organisé en février et juin 2020 deux ateliers de conception de ce programme pour d'interventions pluridisciplinaire pour prévenir et lutter contre l'extrémisme violent qui prennent en compte le contexte politique, sécuritaire et social local. S'appuyant sur les recommandations, les orientations et les bonnes pratiques élaborées par les Nations Unies, le GCTF, l'OSCE et d'autres organismes multilatéraux, ainsi que les propositions formulées par les experts lors des séances de travail organisées en 2020, l'IJ a élaboré un programme de formation inédit pour les décideurs politiques, les professionnels et les praticiens. Ce programme tend à démontrer que lorsqu'un large éventail de professionnels travaille ensemble pour identifier les personnes à risque et intervenir, la radicalisation et les passages à l'acte peuvent être prévenus et traités.

Une fois le projet finalisé, l'IJ l'a expérimenté à l'occasion de deux ateliers organisés en ligne. Le premier atelier de janvier 2021 a réuni 49 représentants du gouvernement national et des comtés ainsi que de la société civile du Kenya. Outre le fait de délivrer ce projet de programme pour la première fois et de partager avec les professionnels kenyans l'importance des interventions multi-acteurs de P/CVE, l'atelier a permis de recueillir les critiques constructives pour perfectionner le programme avant qu'il ne soit présenté à un public plus large.

Le deuxième atelier en ligne, organisé en mars 2021 en collaboration avec la Mission de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe à Skopje, qui a remporté le même succès que celui du Kenya, a réuni 30 représentants municipaux et nationaux ainsi que de la société civile de Macédoine du Nord.

Après avoir pris en considération l'ensemble des commentaires recueillis au cours de ces deux ateliers, l'IJ a officiellement lancé son programme de prévention et de lutte contre le terrorisme en juin 2021 à l'occasion un événement exceptionnel, financé par l'UE et organisé en marge de la Semaine des Nations Unies de lutte contre le terrorisme. Plus de 100 praticiens et représentants des États membres de l'ONU et du GCTF, des organisations internationales et de la société civile y ont participé. L'IJ est très enthousiaste à l'idée de mettre en œuvre ce programme auprès d'un public plus large dans le cadre de son Initiative sur la lutte contre le terrorisme endogène, au cours des semaines et mois à venir.

Nouvel Axe de travail de l'IJ

Financement de la lutte contre le terrorisme

En 2021, l'IJ a lancé l'Axe de travail sur la lutte contre le financement du terrorisme dans le but de renforcer les capacités des praticiens de la justice pénale et d'autres parties prenantes concernées à travers le monde pour lutter efficacement contre le financement du terrorisme. Les activités organisées visent à promouvoir la culture de l'enquête proactive et à renforcer les compétences professionnelles des praticiens de la justice pénale dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme ; favoriser la coopération internationale, régionale et interservices entre les praticiens de la justice pénale qui luttent contre le financement du terrorisme; et de renforcer le dialogue et les partenariats public-privé sur la détection et la répression du financement du terrorisme.

Le travail de l'IJ sur la lutte contre le financement du terrorisme s'appuie sur les *Recommandations du Groupe d'action financière (GAFI)* et les principaux documents d'orientation, y compris les rapports thématiques et régionaux, tels que le *Guide d'évaluation des risques de financement du terrorisme*, les *Risques émergents de financement du terrorisme*, le *Risque d'abus du terrorisme dans les organisations à but non lucratif*, le *Financement du terrorisme à motivation ethnique ou raciale*, le *Financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest et Centrale* et autres ressources pertinentes, notamment les documents clés des Nations Unies - la *Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme*, les résolutions 1373 (2001) et 2462 (2019) du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Les activités de l'IJ se fondent également sur les documents-cadres du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF), notamment le *Mémoire sur les bonnes pratiques relatives à la mise en œuvre des mesures de lutte contre le financement du terrorisme tout en*

préservant l'espace civique. Ce mémorandum constitue la référence pour les activités de l'IJ dans le domaine de la lutte contre le financement du terrorisme impliquant des organisations à but non lucratif, en contribuant à la conception de programmes d'assistance permettant aux États de se doter des réglementations de contrôle adéquates pour prévenir le détournement de fonds à des fins terroristes, tout en protégeant la capacité des organisations à but non lucratif (OBNL) à mobiliser des fonds et à poursuivre leurs activités.

Série d'ateliers pour atténuer les risques associés à l'utilisation abusive des EPNFD à des fins de financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest

En octobre 2021, l'IJ a tenu son premier atelier régional intitulé le *Financement de la lutte contre le terrorisme : les entreprises et professions non financières désignées (EPNFD) et le financement de la lutte contre le terrorisme en Afrique de l'Ouest* ». L'atelier de trois jours, organisé en partenariat avec INTERPOL et financé par le gouvernement allemand, a réuni plus de 40 enquêteurs, procureurs, juges, analystes financiers et responsables d'entités de supervision des EPNFD dans 11 pays d'Afrique de l'Ouest afin de recenser les points de vulnérabilités dans le secteur des EPNFD et les abus potentiels par les financeurs du terrorisme.

Des représentants d'organisations internationales ont répertorié les défis et les menaces émergentes de financement du terrorisme liées aux EPNFD et ont relevé l'importance d'élaborer un cadre juridique et réglementaire complet pour superviser les opérations des EPNFD conformément aux Recommandations du GAFI.



Les praticiens de la justice pénale spécialisés dans la lutte contre le terrorisme et les investigations financières participant à l'atelier ont en outre partagé leurs bonnes pratiques et les dernières techniques d'enquête de pointe dans ce domaine. Peuvent être citées les mesures visant à détecter, enquêter et poursuivre le financement du terrorisme et les infractions relevant de la criminalité organisée lorsque les avoirs et les profits criminels transitent via les agences immobilières, les notaires et d'autres professions juridiques, le commerce des métaux des pierres précieuses, ainsi que de l'industrie minière. L'atelier a également fait ressortir la nécessité d'établir des partenariats public-privé solides et de renforcer la coopération internationale formelle et informelle, en présentant plusieurs études de cas émanant de la région et du reste du monde.

Cet important atelier a fourni aux praticiens l'occasion d'identifier les lacunes de leurs systèmes juridiques et réglementaires au niveau national, notamment celles liées aux EPNFD et de formuler leurs recommandations pour les combler. À la suite de l'atelier, les participants ont identifié les priorités suivantes :

- poursuivre le perfectionnement des compétences des praticiens de la justice pénale de lutte contre le terrorisme ;

- sensibiliser le secteur des EPNFD à la menace de financement du terrorisme et à leurs obligations de se conformer aux mesures de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT), et faire participer le secteur des EPNFD aux formations et aux dialogues sur le financement du terrorisme pilotés par les secteurs de la justice pénale et de la sécurité.

Pour répondre à ces besoins, l'IJ organise un atelier de suivi du 13 au 15 septembre 2022, à Abidjan, Côte d'Ivoire, pour assurer aux mêmes acteurs de la justice pénale qui ont assisté au premier atelier une maîtrise progressive des connaissances, compétences et outils nécessaires au contrôle du secteur des EPNFD. En invitant des représentants du secteur privé, dont l'ordre des avocats et les juristes d'entreprises, ce deuxième atelier favorisera également le dialogue public-privé dans ce domaine. Le programme aidera les participants à détecter, démanteler, enquêter et poursuivre les activités illégales qui contribuent au financement des groupes terroristes et de leurs activités en Afrique de l'Ouest, en mettant l'accent sur le rôle du secteur privé dans la lutte contre le financement du terrorisme et les mesures à introduire pour prévenir les EPNFD des abus des organisations terroristes.



Prochaines actions dans le cadre de cet axe de travail

Atelier de renforcement des capacités du secteur de la justice pénale pour comprendre et interrompre le recours des cryptoactifs dans le financement des opérations des groupes REMVE

L'IJ, en coopération avec le Centre de politique de sécurité de Genève et l'Initiative mondiale contre la criminalité transnationale organisée, prévoit d'organiser un atelier régional à destination des responsables de la justice pénale et les régulateurs afin de faire face aux menaces combinées de l'extrémisme violent croissant à motivation raciale ou ethnique (REMVE) et à l'utilisation accrue de cryptoactifs dans le financement du terrorisme.

L'atelier se concentrera sur les problématiques majeures recensées dans ce domaine, dont les lacunes des réglementations et du contrôle des cryptoactifs sur lesquels les groupes REMVE fondent leur action, le recours par ces organisations aux outils de communication en ligne pour faciliter leurs liens transnationaux, la facilité, la rapidité et le faible coût des transactions financières transfrontalières impliquant des cryptoactifs et les liens existants avec d'autres crimes transnationaux, tels que la cybercriminalité et le commerce illicite.

Les participants échangeront sur leurs expériences à partir sur des cas concrets de surveillance, de traçabilité et de démantèlement de flux de cryptoactifs par les groupes REMVE. Ils présenteront et discuteront des bonnes pratiques pour geler et saisir les cryptoactifs des groupes REMVE, et analyseront les moyens de pallier les

disparités transfrontalières entre les dispositifs juridiques de réglementation des cryptoactifs et les dispositifs de classification et de prohibition des groupes REMVE en tant qu'organisations terroristes dans différents Etats. Ils échangeront également sur la conduite d'investigations relatives au financement du terrorisme via des cryptoactifs. Cette activité est prévue pour le 4ème trimestre 2022.

Atelier sur la prévention du financement du terrorisme dans le secteur à but non lucratif dans la région MENA

Le Groupe d'action financière (GAFI) a fait de la prévention du financement du terrorisme par les organisations à but non lucratif (OBNL) une de ses priorités. L'IJ réagit en organisant un atelier destiné à comprendre comment les organisations terroristes ont recours aux OBNL dans la région MENA en vue de financer leurs activités, ainsi que pour identifier et diffuser les mécanismes et les meilleures pratiques pour limiter ce risque. L'atelier, destiné aux praticiens de la justice pénale et aux législateurs, ainsi qu'aux représentants du secteur des OBNL, abordera l'état de la menace et analysera les recommandations techniques en matière de contrôle et de prévention du risque du financement du terrorisme auquel sont exposés les OBNL. Il portera également sur les mesures nécessaires au renforcement des dispositifs internes de prévention et de signalement, la promotion de la défense des Droits de l'homme et de la protection des objectifs humanitaires, tout en préservant les activités de levée de fonds et de dépenses des organisations à but non lucratif. L'activité est prévue pour le 1er trimestre de 2023.



Suivi et Évaluation

Investir dans le suivi et l'évaluation

En 2021, l'IJ a accueilli de très nombreux praticiens du monde judiciaire, représentant un large éventail de spécialités, de services et de pays. Par son investissement continu dans le suivi et l'évaluation, l'IJ se dote des outils nécessaires pour évaluer et perfectionner la conception de ses programmes à partir des retours d'expérience et des analyses et offrir des programmes permettant d'avoir un impact concret sur le terrain, ainsi que pour proposer des solutions afin de pérenniser ses efforts de renforcement des capacités et répondre aux besoins de ses praticiens. L'importance accordée au suivi et à l'évaluation a déjà permis à l'IJ de disposer d'outils permettant de dresser un tableau plus détaillé et plus complet des progrès et des résultats obtenus dans le cadre des différentes subventions accordées et de rendre compte aux donateurs.

Développer une stratégie

Afin de poursuivre le développement de l'IJ, l'IJ a recruté un Responsable du suivi et de l'évaluation à plein temps en ce domaine, en charge notamment de développer sa première stratégie de suivi et d'évaluation (S&E) afin d'institutionnaliser, de coordonner et d'améliorer le suivi et l'évaluation. La stratégie de S&E établit la structure des cadres opérationnels spécifiques aux unités, pour ensuite analyser leurs spécificités tant au regard des profils des alumni et des promotions d'alumni, que des plateformes d'apprentissage utilisées, les objectifs de subvention, jusqu'à l'administration et les opérations de l'IJ. La stratégie de suivi et d'évaluation définit en outre des méthodologies adaptées, précise les missions et les compétences, priorise le recueil et le traitement des données et propose des outils et des dispositifs permettant de recueillir, d'analyser et de présenter l'ensemble des résultats.

Analyse d'impact : 2015-2021

En décembre 2021, l'IJ a présenté son rapport final d'évaluation de l'impact des fonds des donateurs américains de 2015 à 2021. Cette étude d'impact a été menée à partir des objectifs de la subvention et comportait des indicateurs de performance pour mesurer les progrès

de l'IJ réalisés sur six ans. L'évolution la plus notable en matière de renforcement des capacités des acteurs du secteur de la justice pénale a été le dépassement de l'objectif de former 300 femmes, portant ainsi à plus d'un quart (27 %) la représentation des femmes sur l'ensemble des participants, soit un total de 1 687 participantes. L'IJ a également dépassé de 153% son objectif en matière d'organisation d'ateliers. En ce qui concerne l'expansion opérationnelle et institutionnelle de l'IJ, et plus particulièrement en ce qui concerne les ressources humaines, les effectifs de l'IJ ont augmenté de 1300%. Les relations publiques et la visibilité de l'IJ à travers ses différentes plateformes numériques ont été exceptionnelles avec une augmentation de 8 741 % du nombre d'abonnés Twitter (comptes français et anglais combinés). De plus, depuis sa création, le nombre d'abonnés à la newsletter de l'IJ le a augmenté de plus de 500 %.

Formation au suivi et à l'évaluation

Afin de renforcer la culture de suivi et d'évaluation (S&E) au sein de l'Institut, l'IJ a conçu des sessions de formation internes axées à la fois sur le suivi et l'évaluation ainsi que sur des activités interdépendantes, telles que la diplomatie publique, l'administration et les relations publiques et la mobilisation des ressources pour mieux comprendre l'impact de ses activités et s'assurer ainsi de répondre aux besoins de son public. La formation initiale a été organisée pour créer une base de connaissances à l'attention de l'ensemble des équipes de l'IJ. Tout au long de la formation, le personnel de l'IJ a fait preuve d'une solide connaissance des principes relatifs au suivi et à l'évaluation axés sur les résultats, tels qu'ils sont définis dans la stratégie de suivi et d'évaluation de l'IJ.

L'importance des données

La nécessité de prendre des décisions fondées sur les données probantes dépend des procédures de recueil, de traitement et d'analyse des données tant quantitatives que qualitatives. En complément de l'analyse quantitative et de la cartographie des données, l'IJ adopte une méthode rigoureuse de recueil de données qualitatives précises qui permettent d'appliquer des cadres analytiques et de procéder à une évaluation complète et détaillée de

Communication et relations publiques

l'impact durable de ses activités. Ces données qualitatives comprennent la capture de discussions sur les plateformes numériques et lors d'activités à distance, de réponses à des questions ouvertes des formulaires d'évaluation des activités, d'observations directes et d'informations résultant d'entretiens empiriques, semi-structurés ou de groupes de discussion de participants.

Le respect des genres

L'intégration de la dimension de genre est un élément important dans le cadre du suivi et de l'évaluation, mais il s'agit d'une mission qui est assumée par l'ensemble de l'Institut afin d'intégrer davantage une perspective de genre dans un secteur et une communauté essentiellement encore masculine. L'équipe de l'IJ travaille activement avec les pays partenaires, les experts, les donateurs et les praticiens de niveau intermédiaire et senior afin de garantir une plus grande participation des femmes aux ateliers et aux programmes de l'IJ.

L'IJ intensifie ses efforts en matière de suivi et d'évaluation en mobilisant ses effectifs, en mettant en place une stratégie de développement, en recueillant et en traitant les données, et en instaurant des synergies internes entre les unités et les équipes. Sur le fondement de sa Revue stratégique, l'IJ a fixé comme priorité les recommandations permettant de mettre en place des réformes concrètes, de mesurer les résultats et de soumettre des projets de qualité aux donateurs. Ces recommandations constituent les principes directeurs sur lesquels s'appuieront la planification et la réalisation d'activités solides de renforcement des capacités, de leur conception à leur achèvement, tout en assurant le rayonnement et la légitimité de l'organisation auprès des donateurs fondateurs et des organisations partageant les mêmes valeurs dans la lutte contre le terrorisme.

L'IJ a intensifié ses efforts de communication et de rayonnement en 2021 en lançant un nouveau site web de l'IJ et un système de gestion des relations avec son public, deux objectifs clés de la stratégie de communication et de rayonnement de l'IJ. Cette stratégie définit un plan quinquennal ambitieux pour la consolidation de l'infrastructure de communication nécessaire au développement et à la réussite de l'Institut - et surtout, à l'impact des activités de l'IJ de renforcement des capacités et de formation.

Nouveau site Web de l'IJ et portail des alumni

L'IJ a développé et lancé un nouveau site Web multilingue (en arabe, anglais et français) pour mieux répondre aux besoins des plus de 7000 alumni (anciens participants) aux activités de l'IJ, des donateurs et des autres parties prenantes actives dans le domaine de la lutte contre le terrorisme et de la promotion de l'Etat de droit. La configuration conviviale et adaptée aux téléphones mobiles assure une nouvelle expérience utilisateur agréable et présente la manière dont l'IJ met en œuvre les bonnes pratiques internationalement reconnues, son champ d'action géographique, les témoignages des alumni sur l'impact de l'IJ dans leurs pratiques quotidiennes. Enfin, outre une expérience visuelle optimale, le site propose des ressources professionnelles pour assister les praticiens dans leur exercice professionnel quotidien.

L'IJ a de surcroît développé un Portail en ligne dédié au réseau des alumni, intégré au nouveau site Web pour permettre d'offrir l'infrastructure nécessaire au réseau mondial et dynamique des alumni de l'IJ. Le portail est doté d'une connexion sécurisée avec un accès exclusif à une bibliothèque virtuelle en expansion et à l'accès aux événements en ligne réservés aux alumni de l'IJ, d'un espace de questions-réponses animée par un modérateur pour promouvoir le partage d'expertise et de bonnes pratiques, un centre de ressources pour les alumni, des opportunités professionnelles ainsi que la possibilité d'entrer en contact avec plus de 7000 praticiens et le réseau mondial de partenaires de l'IJ.

Système de gestion de la relation avec son public

Un système de gestion de la relation avec son public a été lancé pour centraliser et uniformiser les contacts de l'IJ avec les donateurs, les points de contact nationaux, les organisations partenaires et les alumni de l'IJ. Ce système permet de contacter de nouveaux partenaires et participants potentiels. Cette plateforme de gestion, qui permet l'introduction de nouveaux protocoles et procédures uniformisés, est adaptée aux besoins et exigences actuels de l'IJ et peut être facilement adaptée ultérieurement à d'autres fonctionnalités et est interoperable



L'IJ et Malte

Malte

Malte offre un environnement de formation neutre où les sujets sensibles peuvent être abordés d'une manière constructive. Son emplacement central en Méditerranée permet un accès facile aux participants venus de toute l'Afrique, du Moyen-Orient et du reste du monde. L'IJ est particulièrement reconnaissant du soutien continu du gouvernement maltais et de son engagement envers la mission et la vision de l'Institut.

L'IJ – Le Campus de la Valette

Le Campus de La Valette de l'Université de Malte, plus connu sous le nom d'Old University Building, est un édifice culturel et historique majeur datant du XVIème siècle, situé à La Valette, capitale historique de Malte. La construction de ce bâtiment a débuté en 1595, sous l'impulsion du grand Maître Martino Garzes. La façade extérieure a été redécorée dans un style baroque en 1647.

La majorité des formations de l'IJ qui se déroulent à Malte se tiennent dans les locaux de l'Old University Building, qui peuvent accueillir jusqu'à 60 participants lors des conférences, ou sur d'autres sites adaptés aux séances en groupes restreints et aux événements de plus petite envergure.

En 2018, le Conseil d'administration de l'IJ a choisi de fixer le siège de l'IJ dans les locaux de l'Old University. En 2019, l'IJ a signé un protocole d'accord avec l'Université de Malte garantissant un bail de 15 ans pour l'IJ sur le Campus de l'Université de la Valette, poursuivant ainsi le précieux partenariat entre l'IJ et l'Université. En 2020, l'IJ a agrandi ses locaux pour accueillir sa nouvelle Unité académique.

En 2019 et en 2020, des travaux ont été réalisés afin d'optimiser et d'adapter les infrastructures existantes aux besoins de formation et aux exigences opérationnelles de l'IJ. Le chantier comprenait des travaux de rénovation et d'amélioration des fonctions opérationnelles, le renforcement des dispositifs de sécurité, et la modernisation d'équipements plus écoénergétiques. Ces travaux comprenaient également un partenariat avec l'Université de Malte, pour rénover et valoriser l'Aula Magna, l'espace de formation privilégié de l'IJ, ainsi que d'autres espaces de conférence destinés aux programmes de l'IJ.



Allocution de S.E. George Vella

En juillet 2021, Son Excellence George Vella, Président de Malte figurait parmi la liste d'orateurs exceptionnels intervenant lors du lancement du Guide à l'usage du praticien de la justice pénale de l'IJ pour lutter contre l'extrémisme violent à motivation raciale ou ethnique. Lors de l'événement de lancement, le président Vella a salué les travaux en cours de l'Institut, malgré la pandémie mondiale de COVID-19.

Les équipes de l'IJ

Direction



Thomas Wuchte
Secrétaire exécutif



Reinhard Uhrig
Directeur de l'administration
et des relations publiques



Marie Compère
Directrice de l'Unité
académique



Gail Malone
Directrice des programmes

Conseillers principaux



Philip Tucker
Conseiller principal
aux enquêtes



Buğra Erdem
Conseillère juridique principale

Unité académique



Adria De Landri
Praticien enseignant associé



Samna Cheibou
Praticien enseignant associé



Dallin Van Leuven
Chargé de programmes



Mohammed Sakran
Assistant de programme

Unité administrative et des relations publiques



Adriana Fenech
Responsable financier



Jaqueline Petrie
Assistante du service
financier



Natalie Balents
Responsable suivi
& évaluation



Anna Milovanovic
Responsable des subventions
et de la mobilisation
des ressources



Pietro Princi
Responsable des
ressources humaines

Unité administrative et des relations publiques ...a continué



Ruth Camilleri
Responsable du service des achats et de coordination d'événements



Roksolana Burianenko
Responsable administrative



Ali Khair
Responsable des relations publiques et de la communication



Gabriel Camilleri
Assistant de communication



Abibou Bello
Assistant de programme



Pawel Tverskoi
Assistant de programme



France Lemaire
Assistante de programme



Selima Djait
Assistante de programme

Unité programmatique



Emerson Cachon
Chargé de programme



Adrian Carbajo
Chargé de programme



Winthrop Wells
Chargé de programme



Joya Elias
Chargée de programme



Alla Dyubanova
Chargée de programme

Le Conseil d'administration



ALGÉRIE

M. Abdelghani Merabet



UNION EUROPÉENNE

Mme Nadia Costantini



FRANCE

M. Adrien Frier



ITALIE

M. Arnaldo Minuti



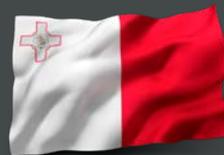
JORDANIE

Colonel Amin Jamil Moh'd Alwrakat



KOWEIT

Amb. Hamad Al Mashaan



MALTE

M. Christopher Cutajar



MAROC

M. Ismail Chekkori



PAYS-BAS

M. Huibert Jan Mijnaerds



NIGERIA

M. Le Ministre Abubakar Malami SAN



TUNISIE

M. le Ministre Hanin Ben Jrad



TURQUIE

Amb. Nevzat Uyanik



ROYAUME-UNI

Mme Claire Lawrence



ÉTATS-UNIS

M. Christopher A. Landberg

Le Conseil consultatif

Le Conseil consultatif de l'IJ a été créé en 2019 avec pour mandat de fournir des avis et conseils stratégiques non contraignants au Secrétariat exécutif dans plusieurs domaines clés, dont la programmation, l'élaboration de programmes, les domaines thématiques, les zones géographiques prioritaires et les partenariats. Du partenariat avec l'IJ sur des projets spécifiques, au soutien au développement de programmes de renforcement des capacités, à l'identification des opportunités de mettre à profit la recherche et d'autres réseaux pour renforcer l'engagement régional et international, le prestigieux Conseil consultatif de l'IJ contribue de manière essentielle à la mission de l'Institut.

M. Christian Achaleke

Directeur exécutif, Local Youth Corner

Mme Elizabeth Anderson

Directrice exécutive, World Justice Project

L'honorable Dr Manfred Dauster

Président, Cour suprême de l'État de Bavière

Dr Lorne Dawson

Directeur de projet, Réseau canadien de recherche sur le terrorisme, la sécurité et la société

M. Mamadou Diakhate

Président, Réseau africain de formation judiciaire francophone

Dr Mark Ellis

Directeur exécutif, International Bar Association

M. Tobias Freeman

Conseiller juridique principal, Institut International de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme

Prof. Rohan Gunaratna

Professeur en études de sécurité, S. Rajaratnam School of International Studies, Nanyang Technology University

Mme Idayat Hassan

Directrice, Centre pour la démocratie et le développement

L'honorable Juge C. Adele Kent

Cheffe des affaires judiciaires, Institut national de la magistrature, Canada

Dr Isaac Kfir

Chercheur associé, Institut pour l'économie et la paix

M. Christopher Lehmann

Directeur exécutif, Institut CEELI

S.E. Amb. Ihab Mostafa

Vice-Ministre délégué des affaires étrangères, Directeur, Unité internationale de lutte contre le terrorisme, Ministère des affaires étrangères, Égypte

M. Marc Porret

Coordonnateur Anti-terrorisme à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations unies

L'honorable Juge Kimberly Prost

Juge à la Cour pénale internationale

M. Moulay Abedlazize Raji

Premier substitut du Procureur général du Roi près la Cour d'appel de Rabat, Maroc

M. Adam Ravnkilde

Conseiller principal / Coordinateur de la lutte contre le terrorisme, Ministère des affaires étrangères du Danemark

M. Eric Rosand

Directeur exécutif, Réseau Strong Cities

L'honorable Juge Barbara J. Rothstein

Doyen des juges, Cour de district des Etats-Unis, Washington D.C.

Dr Bakary Sambe

Directeur régional, Timbuktu Institute, African Center for Peace Studies

Dr Kole Shettima

Coordinateur Pays, la Fondation John D and Catherine T. Macarthur

M. Marie Epiphane Sohounou

Directrice, Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature

Dr Erroll Southers

Directeur des études sur l'extrémisme violent domestique, Directeur chargé des programmes internationaux, USC CREATE, Université de Californie du Sud

Mme Edith Van Den Broek

Procureure générale principale et conseillère juridique, Association Internationale des Procureurs

Dr Peter Vedel Kessing

Conseiller en chef, Département du droit international et des droits de l'homme, Ministère des affaires étrangères du Danemark

Subventions et détachements depuis 2014



AUSTRALIE



CANADA



DANEMARK



UNION EUROPÉENNE



FRANCE



ALLEMAGNE



ITALIE



KOWEIT



MALTE



PAYS-BAS



ESPAGNE



SUISSE



TURQUIE



ROYAUME-UNI



ÉTATS-UNIS

Les partenaires de La Valette

Le Centre africain pour l'étude et la recherche sur le terrorisme

L'Institut CEELI

Le Réseau européen de formation judiciaire

Le Centre mondial sur la sécurité coopérative

Le Fonds mondial pour l'Engagement de la Communauté et la Résilience (GCERF)

Hedayah

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur

L'Université de Malte

L'Institut d'études sécuritaires (ISS)

Le Centre international pour la lutte contre le terrorisme (ICCT)

L'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

L'Institut international de Syracuse pour la justice pénale et les droits de l'homme

Les Nations Unies

L'Institut américain pour la paix





L'Institut International pour la Justice et l'État de Droit

Université de Malte - Valletta Campus,
Old University Building, St. Paul Street, La Valette, Malte

info@theiij.org

 [@iijmalta](https://twitter.com/@iijmalta) [@iijmalta_intl](https://twitter.com/@iijmalta_intl)

www.theiij.org